



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **13 janvier 2015**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le premier projet de Règlement numéro 780-12 intitulé :

Projet de règlement numéro 780-14 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- **Autoriser dans la zone H1-27 les usages de la classe d'usages H1 (usage habitation unifamiliale en rangée) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;**
- **Permettre qu'un terrain soit occupé par un projet intégré.**

PRÉSENCES

Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

Le premier projet de Règlement numéro 780-14 a été approuvé le 9 décembre 2014 par la résolution numéro 2014-12-443. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 12 décembre 2014 et publié le 13 décembre 2014.

Le 13 janvier 2015, à 19 h, une assemblée publique présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 19 h 5, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et monsieur le maire clôt l'assemblée.


YVAN CARDINAL, MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU, GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 13 janvier 2015**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

- 2015-01-001 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2015
- PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de janvier 2015.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
- 2015-01-002 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2014 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2014
- PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- 2015-01-003 SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2014 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2014
- PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014.
- 2015-01-004 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur Alexandre Wolford divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.**



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2015-01)

2015-01-005

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2014

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2015-01-006

SUJET : APPUI À LA RÉSOLUTION 14-11-26-37 DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRC)
CONCERNANT LE PACTE FISCAL TRANSITOIRE

Considérant le pacte fiscal transitoire imposé par le gouvernement du Québec;

Considérant que les réductions de plus de 300 millions de dollars ont des effets directs sur la fiscalité municipale et les coûts des services à offrir à la population;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a dû, pour l'exercice fiscal 2015, procéder à l'intégration des réductions gouvernementales à même son budget et, notamment, retarder l'implantation du ramassage des matières organiques afin d'équilibrer son budget et de consolider le développement économique;

Considérant le dépôt du rapport de la commission Robillard prévoyant un transfert massif du déficit gouvernemental vers les municipalités locales à hauteur de 1,3 milliard de dollars;

Considérant que le gouvernement transfère de plus en plus de responsabilités aux municipalités sans compensation et en coupant les remboursements de TVQ;

Considérant que toutes responsabilités transférées du niveau provincial au niveau municipal, sans transfert budgétaire, coûtent beaucoup plus aux citoyens étant donné que les taxes municipales sont payées par les citoyens après impôt;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que, selon l'étude de la Fédération canadienne des municipalités intitulée « Rétablir l'équilibre fiscal municipal », les municipalités et les collectivités sont essentielles au bien-être de la population, constituent les moteurs stimulant la croissance économique du Canada et sont source de prospérité;

Considérant que, selon la même étude, les municipalités et les collectivités n'ont accès qu'à 8 % de l'assiette fiscale pour offrir de plus nombreux services à la population afin de faire face à des responsabilités croissantes, à la suite du délestage des paliers supérieurs;

Considérant que, selon le *Conference board du Canada* dans un document intitulé « How can Canada prosper in tomorrow's world ? », « Il serait erroné de supposer qu'une Ville est en bonne santé financière parce que ses livres sont équilibrés » il est;

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la MRC dans sa demande au gouvernement du Québec afin que toute coupure affectant les finances municipales ou tout transfert de responsabilité soit précédée d'une refonte en profondeur de la fiscalité municipale comme demandé dans le Livre Blanc de l'Union des municipalités du Québec et le Livre Bleu de la Fédération québécoise des municipalités pour assurer que l'équilibre budgétaire recherché au niveau provincial ne soit pas aux frais des municipalités, des collectivités régionales et des citoyens par les effets directs des transferts ou par les effets pervers de l'application de l'actuelle Loi sur la fiscalité municipale, un système fiscal mal adapté ne permettant pas aux municipalités et aux collectivités régionales d'offrir les services nécessaires aux citoyens et de poursuivre la création de la richesse et de la vitalité dans toutes les régions du Québec;

D'appuyer la MRC dans sa demande à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux députées de Vaudreuil et de Soulanges, aux municipalités de la MRC et à toutes les MRC du Québec.

2015-01-007

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2014 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2015-01-008

SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉES EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt du rapport des activités de la trésorière effectuées en vertu du Chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2014.

2015-01-009

SUJET : TARIF D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DE CERTIFICATS DE TAXES

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter un tarif d'honoraires de 27 \$, non taxable, exigible à compter du 1^{er} janvier 2015, pour l'émission de certificats de taxes par la Ville, et de 20 \$, non taxable, par le service Immonet pour les utilisateurs ayant un abonnement, et de 27 \$, non taxable, par le service Immonet pour les utilisateurs occasionnels.

2015-01-010

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 785 200 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR CRÉER LA RÉSERVE POUR ANNUITÉS DU RÈGLEMENT 817 POUR LES ANNÉES 2016 À 2019

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 785 200 \$ du surplus non affecté pour créer la réserve pour annuités du Règlement 817 pour les années 2016 à 2019.

2015-01-011

SUJET : APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 193 200 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ ET AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2015

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 193 200 \$ du surplus accumulé non réservé et de l'affecter aux activités financières de l'exercice 2015.

2015-01-012

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 62 000 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR CRÉER LA RÉSERVE POUR LA RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIRS DE L'ÎLE-PERROT

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 62 000 \$ du surplus non affecté pour créer la réserve pour la Régie des équipements en loisirs de l'Île-Perrot.

2015-01-013

SUJET : DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE TRANSPORT SOLEIL INC. ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2015 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2015 de Transport Soleil inc. et de la grille tarifaire et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2015 d'une somme de 68 206,54 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-923.

2015-01-014 SUJET : DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015, DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE 2015 À 2017 ET DU PLAN QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE (CIT) ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2015 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2015, du programme triennal des immobilisations 2015 à 2017 et du plan quinquennal d'immobilisations du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île (CIT) et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2015 d'une somme de 920 281,90 \$ imputé aux postes budgétaires 02-370-00-925 et 02-370-00-924.

2015-01-015 SUJET : DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX COÛTS AFFÉRENTS AUX OUVRAGES COMMUNS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur les renseignements relatifs aux ouvrages communs d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2013, tel que préparé par la firme Goudreau Poirier inc.

2015-01-016 SUJET : APPROBATION DU PROJET N° H21510 - BELL

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° H21510 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2015-01-017 SUJET : APPROBATION DU PROJET N° ING-138195 1493944-0108 - VIDÉOTRON

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° ING-138195 1493944-0108 soumis par Vidéotron concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-01-018

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement modifiant le Règlement de numéro 509, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-01-019

SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 842

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière adjointe de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 842 - Règlement décrétant l'acquisition d'une autopompe et un emprunt de 400 000 \$ à cette fin.

2015-01-020

SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU PROJET DE RÈGLEMENT 850 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE RACHAT ET LA MISE À JOUR DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT DU QUÉBEC ET UN EMPRUNT DE 400 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 850, d'adopter le Règlement numéro 850 – *Règlement décrétant le rachat et la mise à jour de la flotte de véhicules du Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec et un emprunt de 400 000 \$ à cette fin.*

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 850 ait lieu le 2 février 2015, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2015-01-021

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET REÇU-QUITTANCE ET D'UNE DÉCLARATION DE RÈGLEMENT HORS COUR ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET PROMUTUEL VAUDREUIL-SOULANGES DANS LE DOSSIER 760-22-009205-140

Considérant le règlement intervenu entre les parties;

Considérant que l'offre de Promutuel Vaudreuil-Soulanges est acceptée par le conseil municipal, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature, par le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, de la transaction et reçu-quittance et de la déclaration de règlement hors cour intervenues entre la Ville de Pincourt et Promutuel Vaudreuil-Soulanges afin de régler le dossier 760-22-009205-140.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-01-022

SUJET : HONORAIRES PROFESSIONNELS – SERVICES JURIDIQUES

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de 934,18 \$, toutes taxes incluses, à la firme Dunton Rainville SENCRL pour les services rendus dans le dossier de Paul Roy, 8280959 Canada inc., Société d'exploitation sports Sherbrooke, Groupe Thibault, Rhéaume & ass. et Commission scolaire des Trois-Lacs - Injonction.

D'autoriser le paiement d'une somme de 54 408,72 \$, toutes taxes incluses, à la firme Dunton Rainville SENCRL pour les services rendus dans le dossier Paul Roy, Groupe Thibault Rhéaume & ass., 8280959 Canada inc., Commission scolaire des Trois-Lacs et Société d'exploitation Sports Sherbrooke – Appel.

D'entériner le paiement d'une somme de 23 555,36 \$, toutes taxes incluses, à la firme Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l., pour les services rendus dans le dossier de Construction Cogex inc.

Que ces dépenses soient payées à même la réserve pour éventualité.

2015-01-023

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA DISTANCE MINIMALE DE L'ENSEIGNE DÉTACHÉE ENTRE LA PROJECTION AU SOL ET UNE LIGNE DE PROPRIÉTÉ – 1200, DU TRAVERSIER (LOT 5 290 443)

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 5 290 443;

Considérant l'analyse de divers documents soumis suivant la séance du 9 décembre 2014;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 20 décembre 2014 du journal Première Édition, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée et autorise la réduction de la distance minimale de l'enseigne détachée entre la projection au sol et une ligne de propriété au 1200, du Traversier (lot 5 290 443).

2015-01-024

SUJET : LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT MUNICIPALITÉS LOCALES I POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2005 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2006

Considérant que la Ville de Pincourt est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds sous le numéro DL0070-74 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 150 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Pincourt y a investi une quote-part de 11 722,00 \$ représentant 7,81 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

Considérant que la Ville de Pincourt confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

Considérant que la Ville de Pincourt demande que le reliquat de 148 483,50 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006.

Considérant que l'assureur Lloyds pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'obtenir de l'assureur Lloyds une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Municipalités Locales I, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Municipalités Locales I dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

2015-01-025

SUJET :

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2009-10-332 – DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 802, 803, 805, 806, 807 ET 808

Considérant que le règlement 805 a été abrogé et remplacé par le règlement 846, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender de nouveau la résolution 2009-10-332 – Désignation des officiers responsables de l'application de divers articles des règlements numéros 802, 803, 805, 806, 807 et 808 en remplaçant le paragraphe :

Règlement n° 805 – Règlement relatif au stationnement (RMH 330) remplaçant le règlement n° 754

Articles 15 et 16 :

- *Le chef de division entretien*
- *Le coordonnateur aux opérations, division entretien*
- *Le contremaître, division entretien*

Articles 17, 18 et 19 :

- *Le directeur de l'aménagement du territoire*
- *Les inspecteurs-techniciens, urbanisme et permis*

Articles 20, 21, 22, 23 et 24 :

- *Le directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie*
- *Le directeur adjoint des services d'urgence et de sécurité incendie*
- *Le chef de division de la Prévention des incendies*
- *Le capitaine et les lieutenants des Services d'urgence et de sécurité incendie*

Article 23 :

- *La firme de sécurité dûment mandatée par la Ville.*

Par :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Règlement no 846 – Règlement relatif au stationnement (RMH 330) remplaçant le règlement no 805

Articles 5 à 14 :

- Le directeur du Service des travaux publics;
- Le coordonnateur aux opérations du Service des travaux publics;
- Le contremaître du Service des travaux publics;
- Le directeur du Service de l'aménagement du territoire;
- Les inspecteurs-techniciens du Service de l'aménagement du territoire;
- La firme de sécurité dûment mandatée par la Ville.

Tous les articles :

- Le directeur du Service d'urgence et de protection incendie;
- Le directeur adjoint du Service d'urgence et de protection incendie;
- Le capitaine et les lieutenants du Service d'urgence et de protection incendie.

2015-01-026

SUJET :

ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 780-14 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 780-14 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, de façon à :

- Autoriser dans la zone H1-27 les usages de la classe d'usages H1 (usage habitation unifamiliale en rangée) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- Permettre qu'un terrain soit occupé par un projet intégré.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 780-14 ait lieu le 28 janvier 2015, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2015-01-027

SUJET :

INDEXATION SALARIALE AU PERSONNEL-CADRE DE LA VILLE DE PINCOURT ET MISE À NIVEAU DU SALAIRE ANNUEL DE LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une indexation salariale générale de 1,25 % au personnel-cadre de la Ville de Pincourt rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

De mettre à niveau le salaire annuel de la directrice des Infrastructures selon les recommandations de la direction générale.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-01-028

SUJET : OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SERVICE ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL – 2015 – APPEL D'OFFRES 2014-16

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2014-16 lancé du 4 au 16 décembre 2014;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise *Denis Bourbonnais & Fils inc.* est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur de 6 955,99 \$ à l'estimation réalisée par le Service des infrastructures;

| Firmes invitées | Soumission reçue | Résultats |
|--------------------------------------|------------------|--------------|
| Denis Bourbonnais & Fils | Oui | 23 224,95 \$ |
| Lagacé Électriques Inc. | Oui | 27 708,97 \$ |
| Gilles Dumas maître électricien Inc. | Oui | 34 092,39 \$ |

il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour d'entretien du réseau d'éclairage public et service électrique général – 2015 à *Denis Bourbonnais & Fils inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 23 224,95 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-340-00-521.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

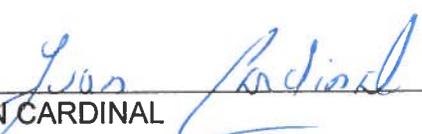
La période de questions a débuté à 20 h 26 et s'est terminée à 20 h 37

2015-01-029

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 38, de lever la Séance ordinaire du 13 janvier 2015.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU
GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 10 février 2015**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2015-02-030

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2015

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de février 2015.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2015-02-031

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2015-02-032

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015.

2015-02-033

SUJET : RECONNAISSANCE À MONSIEUR LE CONSEILLER JIM MIRON

Considérant l'implication constante de monsieur Jim Miron à représenter fièrement et fidèlement les citoyens de son district électoral;

Considérant sa très grande maîtrise de l'ensemble des dossiers déposés à la table du conseil;

Considérant son implication dans divers organismes paramunicipaux à titre de représentant du conseil municipal de Pincourt au fil des années;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'il est, de par son implication et sa longue feuille de route, reconnu et respecté par ses pairs et le milieu;

Considérant que monsieur Jim Miron siège depuis 20 ans maintenant comme conseiller municipal à la Ville de Pincourt, ce qui, dans le contexte politique actuel est un exploit en soi et démontre concrètement toute la confiance que lui accordent ses concitoyens, il est

PROPOSÉ PAR Le conseil municipal
APPUYÉ PAR Le conseil municipal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter monsieur le conseiller Jim Miron pour les 20 dernières années de carrière politique municipale à titre de conseiller à la Ville de Pincourt.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec, à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, à madame Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec et à monsieur Jean A. Lalonde, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2015-02-034

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2015-02)

2015-02-035

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2014 ET DE JANVIER 2015

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour les mois de décembre 2014 et de janvier 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2015-02-036

SUJET : SOUTIEN FINANCIER AUX ACTIVITÉS DE « LA CHAPELLE ENCHANTÉE » DE LA FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le versement d'une somme de 5 200 \$ à titre de partenaire de la Chapelle enchantée pour les diverses activités culturelles de la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal dont, entre autres, les concerts, la fête communautaire, l'accueil aux camps de jour, l'entrée gratuite pour toute la population de Pincourt aux spectacles et aux visites commentées ainsi que la disponibilité de la salle de spectacle à prix réduit pour les organismes locaux.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-110-00-991.

2015-02-037

SUJET : MÉRITE QUÉBÉCOIS DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

Considérant que la Ville de Pincourt a déposé sa candidature dans le cadre du « Mérite québécois de la sécurité civile et incendie » dans la catégorie « Réponse aux sinistres »;

Considérant que le jury a retenu cette candidature à titre de lauréat dans le cadre du Mérite québécois;

Considérant que la remise des prix se déroulera le 17 février 2015 en présence de la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De transmettre à la direction du service ainsi qu'à la brigade des Services d'urgence et de protection incendie, nos plus sincères félicitations pour la réalisation du projet et la qualité du dossier de mise en candidature.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, le directeur général, monsieur Michel Perrier et la direction du service à représenter la Ville de Pincourt pour la remise des prix, le 17 février 2015, au Centre des congrès de Québec.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-220-00-310.

2015-02-038

SUJET : MANDAT DE PRÉFAISABILITÉ DE RÉHABILITATION DU CHEMIN DUHAMEL ET IMPLANTATION D'UN CORRIDOR MULTIFONCTIONNEL

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Direction générale à procéder à une recherche de prix pour la réalisation d'un mandat de préfaissabilité pour la réhabilitation du chemin Duhamel et l'implantation d'un corridor multifonctionnel.

2015-02-039

SUJET : TERMINAISON DE L'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT DU QUÉBEC (CGER)

Considérant les discussions entre la Ville de Pincourt et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec (CGER) relativement au rachat de la flotte de véhicules de la Ville;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le 24 octobre 2014, le CGER a été avisé par la Ville de Pincourt qu'elle entendait mettre fin à l'entente 1999-0027 à compter du début de l'année 2015;

Considérant que les représentants du CGER ont demandé à la Ville de reporter la cession au 1^{er} avril 2015;

Considérant que les représentants du CGER ont accepté de mettre fin à ladite entente à compter du 1^{er} avril 2015 et de céder à la Ville les véhicules déjà en location par cette dernière, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'entente intervenue entre les parties et d'aviser officiellement le Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec (CGER) que la Ville de Pincourt entend mettre fin à l'entente 1999-0027 et de procéder au rachat de la flotte de véhicules selon les modalités de l'entente intervenue entre les parties le 24 octobre 2014.

2015-02-040

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2015 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2015-02-041

SUJET : PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU BEL ÂGE DE PINCOURT (COOP)

Considérant la demande d'aide de la Coopérative de solidarité du Bel Âge de Pincourt (COOP)

Considérant l'octroi d'une aide financière à la COOP par la résolution numéro 2014-10-364;

Considérant l'importance du projet pour la communauté de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de l'aide financière à la Coopérative de solidarité du Bel Âge de Pincourt, pour une somme maximale de 31 000 \$.

Que cette aide soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-610-02-346.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-02-042 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamations ont été effectués, soient par les Services administratifs et financiers et par le Service du greffe;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2012 et qu'elles demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 1 431,27 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2015-02-043 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE AVEC CABINE D'ÉQUIPE – PROJET TP-2015-011

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette avec cabine d'équipe.

2015-02-044 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE AVEC CABINE ET ACCESSOIRES – PROJET TP-2015-012

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un tracteur tondeuse avec cabine et accessoires.

2015-02-045 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE AVEC CABINE RÉGULIÈRE – PROJET TP-2015-013

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette avec cabine régulière.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2015-02-046

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE BACS À FLEURS – PROJET TP-2015-014

Considérant l'approbation du projet TP-2015-014, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, de bacs à fleurs pour une somme n'excédant pas 17 246 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-036.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice financier 2016.

2015-02-047

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE GRADINS EXTÉRIEURS EN ACIER GALVANISÉ – PROJET TP-2015-010

Considérant l'approbation du projet TP-2015-010 portant sur l'acquisition de gradins extérieurs en acier galvanisé, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, de gradins extérieurs en acier galvanisé, pour une somme n'excédant pas 12 877 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-10-048.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice financier 2016.

2015-02-048

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN APPAREIL DE LEVAGE D'UNE CAPACITÉ DE DEUX TONNES – PROJET TP-2015-015

Considérant l'approbation du projet TP-2015-015 portant sur l'acquisition d'un appareil de levage d'une capacité de deux (2) tonnes, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, d'un appareil de levage d'une capacité de deux tonnes, auprès de « CG Ponts roulants et palans inc. » pour une somme n'excédant pas 9 773 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-035.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice financier 2016.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2015-02-049

SUJET : ACHAT DE QUATRE PNEUS RADIAUX AVEC TRACTION D'HIVER
POUR LE SOUFFLEUR À NEIGE VOHL, INCLUANT INSTALLATION

Considérant la recherche de prix auprès de divers fournisseurs;

Considérant la vérification et l'analyse de ces prix, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de quatre pneus radiaux avec traction d'hiver pour le souffleur à neige Vohl, installation incluse, auprès de « GCR centre de pneus », pour une somme ne dépassant pas 7 950 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste budgétaire 02-315-00-640.

2015-02-050

SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS À ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR
L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES
RECYCLABLES

Considérant que la Ville de Pincourt est admissible au *Programme d'aide financière à l'achat d'équipements pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales*;

Considérant le *Programme de récupération hors foyer des matières recyclables, volet « Aires publiques municipales »*;

Considérant que ce programme comporte un remboursement de 70 % du coût d'achat (prix coûtant) de chaque équipement de récupération des matières recyclables, jusqu'à concurrence d'une somme de 840 \$ remboursable par unité, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'équipements de récupération des matières recyclables.

2015-02-051

SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS DE PROCÉDER À L'ACHAT DE SABLE ABRASIF PRÉ
MÉLANGÉ

Considérant la sévérité des conditions climatiques cet hiver;

Considérant l'obligation d'utiliser des quantités d'abrasifs supérieures aux quantités déjà prévues;

Considérant qu'il nous faut prévoir des quantités suffisantes d'abrasifs pour toute la saison hivernale, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à procéder à l'achat de sable abrasif pré mélangé, auprès de « Pavages Vaudreuil ltée », fournisseur unique quant à ce genre de produit, pour une somme ne dépassant pas 18 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-621.

2015-02-052

SUJET :

APPROBATION DES PROJETS SPÉCIAUX « MISE À JOUR DES STRUCTURES DE JEUX AU PARC SHAMROCK » ET « AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE AU PARC TAILLON »

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les projets spéciaux « *Mise à jour des structures de jeux au parc Shamrock* » et « *Aménagement d'un sentier de conditionnement physique au parc Taillon* ».

D'autoriser les services municipaux concernés, Loisirs et Services communautaires, Infrastructures et Travaux publics, à procéder aux appels d'offres, achats et travaux nécessaires à leur réalisation.

Que cette dépense en immobilisation pour une somme globale et maximale de 152 000 \$ soit financée par le fonds des parcs et terrains de jeux et soit imputée au poste 22-700-10-003.

2015-02-053

SUJET :

SIGNATURE DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE DES SPECTACLES POUR L'ÉVÉNEMENT DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 8 AOÛT 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature, par monsieur Yanick Bernier, directeur des Services d'urgence et de protection incendie, auprès de Show Devant d'un contrat pour les services de sonorisation et d'éclairage des spectacles pour l'événement de la Journée des pompiers du 8 août 2015 pour une somme de 17 188,76 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-227-00-496.

2015-02-054

SUJET :

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE TRANSMETTRE CETTE DEMANDE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Pincourt désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Pincourt prévoit la formation de 20 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville de Pincourt doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2015-02-055

SUJET :

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE NOUVELLE LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS DANS LE CADRE DU DOSSIER RELATIF À L'INTÉGRATION DE LA VOIE DE CIRCULATION PRIORITAIRE ADJACENTE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU

Considérant que le règlement 805 a été abrogé par le règlement 846, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la nouvelle lettre d'entente entre la Ville de Pincourt et la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre du dossier relatif à l'intégration de la voie de circulation prioritaire adjacente à l'école secondaire du Chêne-Bleu.

2015-02-056

SUJET :

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR SYLVAIN BERGERON AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que le mandat de deux ans de monsieur Sylvain Bergeron est terminé;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt doit assurer un nombre minimal de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme en vertu des dispositions du Règlement numéro 782;

Considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 782, le mandat d'un membre peut être renouvelé;

Considérant que monsieur Sylvain Bergeron a manifesté son désir de demeurer au sein du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le mandat de monsieur Sylvain Bergeron à titre de membre bénévole au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.

2015-02-057 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 509-8 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 509-8, d'adopter le Règlement numéro 509-8 – *Règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement.*

2015-02-058 SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 850

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 850 - Règlement d'emprunt pour le rachat et la mise à jour de la flotte de véhicules du Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec.

2015-02-059 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES FRÈNES SUR LE DOMAINE PRIVÉ

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement sur la gestion des frênes sur le domaine privé sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-02-060 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR L'AVENUE FOREST ET UN EMPRUNT SUFFISANT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement décrétant des travaux de réfection sur l'avenue Forest et un emprunt suffisant pour en défrayer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-02-061

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis public, paru dans le journal Première Édition du 17 janvier 2015, informant les personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës de leur droit de présenter une demande de participation;

Considérant que le 28 janvier 2015, date limite pour présenter une telle demande, la Ville de Pincourt n'avait reçu aucune demande, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 780-14, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 780-14 – Règlement modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- Autoriser dans la zone H1-27 les usages de la classe d'usages H1 (usage habitation unifamiliale en rangée) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- Permettre qu'un terrain soit occupé par un projet intégré.

2015-02-062

SUJET : LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT LAURENTIDES-OUTAOUAIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2009 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

Considérant que la Ville de Pincourt est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro QMP-2013 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} novembre 2010.

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 225 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Pincourt y a investi une quote-part de 9 468,00 \$ représentant 4,21 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

Considérant que la Ville de Pincourt confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} novembre 2010 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

Considérant que la Ville de Pincourt demande que le reliquat de 179 212,38 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} novembre 2010.

Considérant que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} novembre 2010, il est

**PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'obtenir de l'assureur Lloyd's une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Laurentides-Outaouais, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} novembre 2010.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides-Outaouais dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

2015-02-063

SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant la volonté de l'employeur d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire;

Considérant que la politique de prévention fut adoptée le 10 avril 2007 et qu'il est souhaitable de la renouveler;

Considérant la présentation de la politique en Commission générale élargie le 2 février 2015, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique en santé et sécurité du travail telle que déposée et d'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer ladite politique.

2015-02-064

SUJET :

PAIEMENT MENSUEL – FÉVRIER 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à Les Entreprises Ventec inc.

Pour le projet 2013-12, la somme de 15 413,17 \$ toutes taxes incluses représentant le décompte progressif no 2 relatif à la libération de la retenue finale pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le Parc Olympique.

Que cette dépense soit financée par le Règlement numéro 829 et imputée au poste budgétaire 22-700-10-044.

2015-02-065

SUJET :

AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES À ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN GRANULATS CONCASSÉS POUR L'ANNÉE 2015

Considérant que le contrat d'approvisionnement de granulats concassés pour l'année 2014 octroyé par la résolution 2014-06-237 est échu, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en granulats concassés pour l'année 2015.

2015-02-066

SUJET :

AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES À ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN BÉTON BITUMINEUX – MÉLANGE CHAUD POUR L'ANNÉE 2015

Considérant que le contrat d'approvisionnement de béton bitumineux pour l'année 2014 octroyé par la résolution 2014-06-236 est échu, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en béton bitumineux – mélange chaud pour l'année 2015.

2015-02-067

SUJET : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES 2015-001 –
RELOCALISATION DE BRANCHEMENT DU BOULEVARD
PINCOURT

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2015-001 lancé du 26 janvier au 4 février 2015;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que le montant soumissionné par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur de **17 715,99 \$** à l'estimation réalisée par le Service des infrastructures, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler l'appel d'offres 2015-001 et de ne pas donner suite aux soumissions reçues.

2015-02-068

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES ANALYSES EN
LABORATOIRE REQUISES À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX
USÉES

Considérant la recherche de prix pour les services d'analyses en laboratoire requises à l'usine d'épuration des eaux usées;

Considérant l'analyse des offres reçues, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense pour les analyses en laboratoire requises à l'usine d'épuration des eaux usées auprès de la compagnie « *Biolab* » pour une somme maximale de 10 000 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-411.

2015-02-069

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF
DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE SP-3

Considérant la recherche de prix pour les services de contrôle qualitatif des travaux de réfection du poste de pompage SP-3;

Considérant l'analyse des offres reçues, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-02-070

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA RELOCALISATION DU BRANCHEMENT SUR LE BOULEVARD PINCOURT

D'autoriser une dépense pour les services de contrôle qualitatif auprès de la compagnie « Groupe ABS » pour une somme maximale de 5 570,54 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le règlement 826 et imputée au poste budgétaire 22-400-40-087.

Considérant l'annulation de l'appel d'offres 2015-001 en raison des disproportions entre l'estimation de la Ville et les offres reçues;

Considérant l'urgence de réaliser les travaux à la suite de la vente du lot 5 322 860 dont les travaux de développement débuteront au printemps 2015;

Considérant que la relocalisation du branchement doit être réalisée pendant la semaine du 2 au 8 mars 2015 correspondant à la semaine de relâche de l'école secondaire du Chêne-Bleu;

Considérant qu'afin de réaliser les travaux en régie à titre de maître d'œuvre, la Ville doit requérir certains biens et services auprès de divers fournisseurs et sous-traitants;

Considérant que la Ville accomplira davantage de travaux que ceux prévus à l'appel d'offres 2015-001;

Considérant les demandes de prix en cours, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense pour les biens et services requis pour la relocalisation du branchement auprès de divers fournisseurs reconnus pour une somme maximale de 50 000 \$ taxes incluses dont aucun d'entre eux ne pourra obtenir un contrat dépassant le seuil minimal d'appel d'offres.

Que ces dépenses soient financées par le surplus non réservé et imputées au poste budgétaire 22-400-10-003.

2015-02-071

SUJET : DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR ET D'UNE PLIEUSE À LETTRES POUR L'HÔTEL DE VILLE

Considérant l'usure de près de 15 ans et le bris de ces équipements, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un photocopieur auprès de « Konica Minolta » pour une somme de 7 397,68 \$, toutes taxes incluses

D'autoriser l'achat d'une plieuse à lettres auprès de « Staples Avantage Canada » pour une somme de 3 744,66 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que ces dépenses soient imputées au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en quatre (4) paiements annuels égaux de 2 785,59 \$ à compter de l'exercice financier 2016.

2015-02-072

SUJET :

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – PROLONGEMENT DE L'AVENUE FOREST

Considérant le prolongement de l'Avenue Forest réalisé par la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que certains travaux ont été réalisés sur le territoire de Pincourt;

Considérant qu'après vérifications, le montant des travaux imputables à la ville de Pincourt s'élève à 11 969,62 \$ taxes incluses, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense de 11 969,62 \$ taxes incluses pour le prolongement de l'Avenue Forest.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et imputée au poste budgétaire 22-300-10-656.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 20 et s'est terminée à 20 h 24.

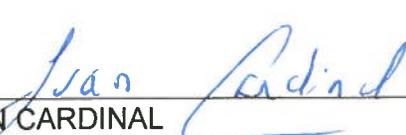
2015-02-073

SUJET :

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 25, de lever la Séance ordinaire du 10 février 2015.


YVAN CARDINAL
MAIRE


ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 10 mars 2015**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absence motivée : Monsieur Jim Miron, conseiller

- 2015-03-074 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2015
- PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2015.
- 2015-03-075 SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2015
- PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de mars 2015.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 35.
- 2015-03-076 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2015
- PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- 2015-03-077 SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2015
- PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-03-078

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2015-03)

2015-03-079

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2014 ET DE FÉVRIER 2015

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour les mois de décembre 2014 et de février 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2015-03-080

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - MANDAT À « GROUPE BC2 » - REQUALIFICATION DU CHEMIN DUHAMEL

Considérant la vision de transformation du chemin Duhamel proposée par le comité VILLE EN SANTÉ de Pincourt;

Considérant l'approbation de ladite vision et des travaux prévus en 2017 pour la réfection du chemin Duhamel;

Considérant la recommandation favorable de la Commission générale élargie, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat pour une étude préliminaire de requalification du chemin Duhamel à « Groupe BC2 », selon leur offre de services du 10 février 2015, pour la somme totale de 18 821,41 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22-300-10-672.

2015-03-081

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2015 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2015-03-082

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UNE NOUVELLE MISE À JOUR DU LOGICIEL COMPTABLE AUPRÈS D'« ACCEO SOLUTIONS » - PROJET TRE-2015-01

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite procéder à l'implantation de la mise à jour de son logiciel en matière d'applications financières et comptables;

Considérant l'article 573.3, al. 1, par. 6° a) de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

Considérant le rapport de la directrice des Services administratifs et financiers en date du 30 janvier 2015;

Considérant la recommandation favorable de la Commission d'administration et de finance, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'une nouvelle mise à jour du logiciel comptable auprès d'« ACCEO Solutions » pour une somme de 61 376,53 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22-100-40-418.

2015-03-083

SUJET : MODIFICATION AU RÉGIME D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIF

Considérant qu'à l'unanimité les cotisants au régime d'épargne-retraite collectif ont choisi de transférer ledit régime d'Industrielle-Alliance à Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que les frais inhérents à un tel transfert seront pris en charge par Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le transfert du régime d'épargne-retraite collectif d'Industrielle-Alliance à Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges.

D'autoriser Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges à faire les démarches nécessaires pour transférer ledit régime.

2015-03-084

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2015

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « LEC Inc. » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 26 847,79 \$ (toutes taxes incluses) pour la location des glaces pour les mois de janvier et février 2015 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste 02-730-00-437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2015-03-085

SUJET :

AUTORISATION DE TENIR DES MARCHES DE 1, 3 ET 5 KM DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR LE COMITÉ « JE BOUGE AVEC MON DOC! »

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de marches de 1, 3, et 5 km dans le cadre de l'évènement organisé par le comité « *Je bouge avec mon doc!* », le dimanche 7 juin 2015.

D'autoriser ces marches sur les routes, trottoirs et sentiers polyvalents selon le plan des trajets déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2015-03-086

SUJET :

RECONNAISSANCE DE MADAME PIERRETTE LALONDE – CHEF D'ÉQUIPE DES BÉNÉVOLES DES COLLECTES DE SANG DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt reconnaît l'importance de participer activement au renouvellement de la banque de produits sanguins par l'entremise de ses collectes annuelles avec Héma-Québec;

Considérant que madame Pierrette Lalonde agit à titre de chef d'équipe des bénévoles depuis le tout début des participations de la Ville à ces collectes, il y a de ça 31 ans;

Considérant que madame Lalonde participera à sa dernière collecte de sang le lundi 23 mars 2015 prochain, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De souligner l'implication exceptionnelle de madame Pierrette Lalonde à titre de chef d'équipe des bénévoles des collectes et, de ce fait, reconnaître sa contribution à la santé de la population québécoise.

D'offrir à madame Lalonde nos plus sincères félicitations et remerciements pour son travail dévoué qui, au fil des ans, a sans contredit permis de sauver d'innombrables vies.

2015-03-087

SUJET :

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE AUTOPOMPE
USAGÉE À COMPARTIMENTATIONS MAXIMALES – APPEL
D'OFFRES 2014-17

Considérant l'appel d'offres 2014-17 lancé du 18 décembre 2014 au 21 janvier 2015;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par les Services d'urgence et de protection incendie;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Techno Feu inc.* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

| Soumissionnaire | Soumission camion | Options | Total |
|-----------------|----------------------|-----------|------------|
| Techno Feu inc. | 333 760 \$ | 26 070 \$ | 359 830 \$ |

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'achat d'une autopompe usagée à compartimentations maximales à « *Techno Feu inc.* », soumissionnaire conforme, pour la somme de 413 715 \$ toutes taxes incluses.

Que la somme de 400 000 \$ soit financée par le règlement 842, soit imputée au poste comptable 22-220-40-096 et que la somme de 13 715 \$ soit financée par le surplus non réservé et imputée au poste comptable 22-220-40-096.

2015-03-088

SUJET :

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE
ROULEMENT - ACHAT D'UN VÉHICULE GRAN CARAVAN 2015 –
PROJET SPÉCIAL INC-2015-101

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat auprès de « *Excellence Dodge Chrysler Vaudreuil* » d'un véhicule Gran Caravan 2015 pour une somme maximale de 24 773,67 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-210-40-089.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en quatre (4) paiements annuels égaux de 6 193,42 \$ à compter de l'exercice financier 2016.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-03-089 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE BOUTEILLES D'AIR COMPRIMÉ – PROJET SPÉCIAL INC-2015-102

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat auprès de « *Acklands Grainger* » de bouteilles d'air comprimé pour une somme maximale de 24 295,37 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-240.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 4 859,07 \$ à compter de l'exercice financier 2016.

2015-03-090 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN COUTEAU DE DÉCARCÉRATION ET ACCESSOIRES – PROJET INC-2015-104

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat auprès de « *Boivin & Gauvin inc.* » d'un couteau de décarcération ainsi que les accessoires, pour une somme maximale de 10 348 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-220-40-093.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 2 069,60 \$ à compter de l'exercice financier 2016.

2015-03-091 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DES COMPOSANTES POUR LA MODERNISATION DES PANNEAUX D'INCENDIE – PROJET INC-2015-105

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense de 5 749 \$ toutes taxes incluses, auprès de « *Alarmes IPS* » pour la modernisation des panneaux incendie à l'Omni-Centre et par la suite d'autoriser l'achat auprès de fournisseurs divers, des composantes pour la modernisation des autres panneaux d'incendie, pour une somme maximale de 13 222 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-045

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 2 644,40 \$ à compter de l'exercice financier 2016.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-03-092

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS RADIO NUMÉRIQUES MOBILES ET PORTATIFS – PROJET INC-2015-106

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat auprès de « *Metrocom Canada* » d'équipements radio numériques mobiles et portatifs, pour une somme maximale de 24 600 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-094.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 4 920 \$ à compter de l'exercice financier 2016.

2015-03-093

SUJET : APPROBATION DU PROJET N° 1551757 ING-152660 – VIDÉOTRON

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° 1551757 ING-152660 soumis par Vidéotron concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2015-03-094

SUJET : APPROBATION DES PROJETS N°S 2544479-T1-D01 ET 2545041-T5-D01 – TELUS

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n°s 2544479-T1-D01 et 2545041-T5-D01 soumis par Telus concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2015-03-095

SUJET : APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 1063048, MINUTE 20 704 – LOTS 5 647 735 À 5 647 744

Considérant le rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du plan de subdivision n° 1063048, minute 20 704, tel que présenté, en date du 11 février 2015, soit les lots projetés 5 647 735 à 5 647 744 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10 %) de la valeur du terrain pour le fonds fiduciaire parcs au montant de 45 440,87 \$ soit exigible telle que prévue à l'article 18 du Règlement de lotissement n° 779 pour ledit fonds.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-03-096 SUJET : PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – PROJET IBERVILLE LTÉE – LOT 5 290 442

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par la firme Iberville Ltée pour un projet de construction sur le lot 5 290 442 en insistant pour que des efforts significatifs soient faits pour les aménagements paysagers.

2015-03-097 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2014 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport annuel des activités 2014 du Comité consultatif d'urbanisme.

2015-03-098 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – FÉVRIER 2015

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie :

- 2 février 2015

Commission de sécurité publique :

- 9 février 2015

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire :

- 16 février 2015

Commission de développement social, des services communautaires et loisirs :

- 23 février 2015

Commission d'administration et de finances :

- 23 février 2015



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-03-099

SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE ET D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION DES STOCKS

Considérant que la politique de gestion contractuelle de la Ville de Pincourt a été adoptée le 14 décembre 2010;

Considérant le souhait de la Ville de Pincourt de bonifier ladite politique;

Considérant la recommandation favorable de la Commission d'administration et de finance, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement et de gestion des stocks;

Que cette politique remplace la politique adoptée le 14 décembre 2010;

De transmettre copie de la politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement et de gestion des stocks au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-03-100

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 852 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES FRÊNES SUR LE DOMAINE PRIVÉ

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 852, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 852 – *Règlement sur la gestion des frênes sur le domaine privé.*

2015-03-101

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU PROGRAMME DE GESTION DES DOCUMENTS AUPRÈS DE « BINATEK INC. »

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, pour et au nom de la Ville de Pincourt, du contrat d'entretien du programme de gestion des documents auprès de « *Binatek inc.* » pour les années 2015, 2016 et 2017 pour une somme annuelle de 2 615,68 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-410.

2015-03-102

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE RENONCIATIONS À UNE SERVITUDE ET CRÉATION D'UNE SERVITUDE TEMPORAIRE DE PASSAGE

Considérant les travaux à être réalisés dans le secteur Pointe-aux-Renards;

Considérant que certains lots font déjà l'objet d'un droit de passage et que ces derniers seront affectés lors de la vente à Groupe Voyer;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que les citoyens visés pourront néanmoins bénéficier de la voie publique qui sera construite lors de la réalisation des travaux dans le secteur Pointe-aux-Renards;

Considérant l'accord des citoyens à signer les renonciations aux droits de passage, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des renonciations à une servitude pour les lots 1 720 558 et 1 720 559 et la création d'une servitude temporaire de passage sur le lot 5 488 137 ou toute autre partie de lot nécessaire à la création de ladite servitude temporaire.

De mandater M^e Nicolas Lanthier, notaire, pour la préparation des documents et l'obtention des signatures.

2015-03-103

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS DE FINANCEMENT CRÉDIT-BAIL D'UN CAMION 6 ROUES

Considérant la résolution 2014-11-406 pour l'achat par financement crédit-bail sur 60 mois sans aucun versement à la prise de possession et avec valeur résiduelle de un pourcent d'un camion 6 roues, à châssis, cabine simple, 4X4, avec benne basculante, épandeur d'abrasif et chasse-neige réversible auprès de « *Lestage et fils Limitée* »;

Considérant que « *Services financiers Rexcap* » est la compagnie qui procèdera au financement;

Considérant qu'en plus d'une copie de la résolution, les documents de financement doivent être signés par un représentant de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature des documents de financement crédit-bail par M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier.

2015-03-104

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ACHAT DES MATÉRIAUX REQUIS À L'AMÉNAGEMENT D'UNE CONDUITE DE RÉTENTION DES EAUX EN PROVENANCE DES JEUX D'EAU DU PARC OLYMPIQUE

Considérant un solde anticipé au 1^{er} juin 2015 de 42 000 \$ au règlement d'emprunt 829;

Considérant la résolution 2014-09-331 autorisant la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement de conduites et accessoires en PEHD pour la construction d'une conduite de rétention des eaux relativement au projet spécial SCL-2013-06;

Considérant que l'optimisation du concept initial et la recherche de prix ont permis de limiter à 24 000 \$ taxes incluses le montant requis pour l'achat des conduites et accessoires en PEHD;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que d'autres matériaux tels une pompe et son raccordement électrique, des granulats et divers accessoires sont requis pour l'ensemble du projet;

Considérant que le Service des travaux publics procèdera à la mise en œuvre du projet, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat des conduites et accessoire en PEHD auprès de la compagnie « Armtec » pour une somme maximale de 24 000 \$ taxes incluses;

D'autoriser une dépense maximale de 18 000 \$ taxes incluses auprès de divers fournisseurs reconnus après recherche de prix.

Le tout pour une somme maximale de 42 000 \$ taxes incluses imputable au poste budgétaire 22-700-10-044 financée par le règlement d'emprunt 829.

2015-03-105

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'AUTOMATISATION DES ALARMES DE PROCÉDÉ À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET AUX POSTES DE POMPAGE SP-1, SP-2, SP-4, SP-5, SP-6 ET SP-7

Considérant les lacunes de la programmation actuelle de transmission des alarmes de procédé;

Considérant qu'une reprogrammation complète est requise;

Considérant que la compagnie « Protoconsul inc. » possède l'expertise de programmation de notre système de transmission d'alarme LOOKOUT, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense maximale de 11 500 \$ taxes incluses auprès de la compagnie « Protoconsul inc. » pour l'automatisation des alarmes de procédé à l'usine de traitement des eaux usées et aux postes de pompage SP-1, SP-2, SP-4, SP-5, SP-6 ET SP-7 incluant l'équipement requis au système ainsi que sa mise à jour.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-533.

2015-03-106

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE DEUX (2) CAMIONNETTES 4X4 À CABINE D'ÉQUIPE – APPEL D'OFFRES 2015-003

Considérant l'appel d'offres public 2015-003 lancé du 24 février au 6 mars 2015;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que le plus bas soumissionnaire est non conforme;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le montant soumissionné, du deuxième soumissionnaire conforme, est inférieur de 9 209,50 \$ à l'évaluation budgétaire réalisée par le Service des travaux publics,

| Soumissionnaire | Prix soumissionné |
|----------------------|-------------------|
| Lestage et fils ltée | Non conforme |
| Avantage Ford inc. | 82 770,50 \$ |
| Régate Valleyfield | 86 240,45 \$ |

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'achat de deux (2) camionnettes 4X4 à cabine d'équipe auprès de « *Avantage Ford inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme totale de 82 770,50 \$ taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22-300-40-088.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 16 554,10 \$ à compter de l'exercice financier 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 20 et s'est terminée à 20 h 30.

2015-03-107

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2015

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 31, de lever la Séance ordinaire du 10 mars 2015.


YVAN CARDINAL
MAIRE


ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 avril 2015**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame la conseillère Denise Bergeron, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino et Jim Miron

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absences motivées : Madame Diane Boyer, conseillère et monsieur René Lecavalier, conseiller

2015-04-108

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2015

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2015.

2015-04-109

SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2015

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois d'avril 2015.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2015-04-110

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2015

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2015-04-111

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2015

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2015-04-112 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2015-04)
- 2015-04-113 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JANVIER 2015
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de janvier 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2015-04-114 SUJET : RACHAT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT DU QUÉBEC (CGER)
- Considérant la recommandation de la commission générale élargie, il est
- PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'achat de la flotte de véhicules relevant du Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec (CGER) pour une somme de 390 556,51 \$ net de ristourne.
- Que cette dépense soit financée par le Règlement no 850.
- 2015-04-115 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
- Considérant la recommandation de la commission générale élargie, il est
- PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la signature d'une entente avec l'Orchestre symphonique de Montréal pour la tenue d'un concert, le jeudi 23 juillet 2015 au parc Bellevue, dans le cadre de la tournée « L'OSM dans les parcs ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser une dépense de 50 000 \$ à ces fins selon les conditions de l'entente et les autres frais connexes stipulés dans ladite entente.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02.790.00.510.

2015-04-116

SUJET : ACHAT D'ABRIBUS PAR LE CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE (CIT)

Considérant la recommandation de la commission générale élargie, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adresser une demande pour entamer les démarches nécessaires à l'obtention d'une subvention pour l'achat de trois abribus conformément au devis adopté par la Ville de Pincourt et le Conseil Intermunicipal de Transport de La Presqu'Île (CIT).

Que la Ville de Pincourt confirme au CIT son intention ferme d'acheter trois abribus avec une possibilité d'ajout de deux autres structures supplémentaires selon les coûts obtenus.

Que la Ville de Pincourt s'engage à la préparation du site incluant, sans s'y limiter, l'aménagement d'une dalle de béton pour l'installation des abribus et l'entretien de ceux-ci une fois l'installation complétée.

D'accorder à l'agence de publicité « IMAGI Affichage » l'exclusivité dans la vente de publicités sur les abribus.

2015-04-117

SUJET : ADOPTION DES NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LES PRIMES DE GARDE

Considérant le dépôt des nouvelles règles proposées concernant les primes de garde;

Considérant la recommandation favorable de la commission générale élargie, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter ces nouvelles règles qui entreront en vigueur dès le 1^{er} mai 2015.

2015-04-118

SUJET : MANDAT À UNE FIRME D'EXPERTS-CONSEILS POUR LA RECHERCHE D'UN CANDIDAT

Considérant la vacance prévue au poste de chef de division au Service des travaux publics;

Considérant la recommandation de la commission générale élargie, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De mandater la direction générale pour la sélection d'une firme d'experts-conseils en ressources humaines pour la recherche d'un candidat d'expérience apte à assumer la relève de ce poste, ainsi qu'un mandat d'encadrement pour documenter les opérations dans chacun des services de la Ville, afin d'assurer le transfert des connaissances pour les prochaines vacances de postes prévues.

2015-04-119

SUJET : MANDAT D'ENCADREMENT DANS L'ÉLABORATION D'UNE VISION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Considérant les recommandations formulées par la direction générale;

Considérant l'accord de la commission générale élargie, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la direction générale pour entamer un processus d'appel d'offres afin de s'assurer les services d'experts-conseils en vue de l'élaboration d'une vision stratégique de développement.

2015-04-120

SUJET : ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'organigramme déposé en date du 1^{er} avril 2015.

2015-04-121

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICES ADDITIONNELS AVEC LE CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE (CIT)

Considérant la tenue du concert de l'OSM le 23 juillet 2015 prochain;

Considérant l'affluence potentielle qui convergera vers le parc Bellevue;

Considérant les recommandations de la commission générale élargie, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le directeur général de l'entente de services additionnels avec le Conseil Intermunicipal de Transport de La Presqu'Île (CIT), selon l'option 5 et 7 de l'offre de services à cet effet, qui offrira le transport gratuitement sur les circuits de la ville de Pincourt à compter de 18 h jusqu'à 22 h 30 le 23 juillet 2015, en ajoutant des véhicules additionnels sur l'ensemble des circuits et assurera le transport des usagers qui se stationneront au Faubourg de L'île.

D'autoriser une dépense de 2 219,02 \$, taxes incluses, et que cette dépense soit financée à même le surplus non réservé et imputée au poste budgétaire 02.790.00.510.

2015-04-122

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de mars 2015 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716.

2015-04-123

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2015 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2015-04-124

SUJET : APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 1 119 000 \$ DU SURPLUS NON RÉSERVÉ POUR AFFECTATION AU REMBOURSEMENT DE L'ÉMISSION D'OBLIGATION 65 LORS DU REFINANCEMENT

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 1 119 000 \$ du surplus accumulé non réservé pour affectation au remboursement de l'émission d'obligation 65 lors du refinancement.

2015-04-125

SUJET : APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT (OMH)

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget de l'exercice financier 2015 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt (OMH).

D'approuver la contribution municipale au déficit de l'OMH, cette quote-part étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2015.

2015-04-126

SUJET : COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamations ont été effectués, soient par les Services administratifs et financiers et par le Service du greffe;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2013 et qu'elles demeureront dans nos listes extracomptables, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 1 641,46 \$ à même la provision pour créances douteuses.
- 2015-04-127 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES
- Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales;
- Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2013 et qu'elles sont périmées, il est
- PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 406,99 \$ à même la provision pour créances douteuses.
- 2015-04-128 SUJET : DÉPENSES RELATIVES AU DÉGEL DE CONDUITES D'EAU POTABLE
- PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner les dépenses relatives au dégel de conduites d'eau potable, auprès de fournisseurs reconnus, soit « *Kelly Sani-Vac inc.* », pour une somme de 12 496,10 \$, toutes taxes incluses et « *Roland Bourbonnais ltée* », pour une somme de 594,63 \$, toutes taxes incluses.
- Que ces dépenses de fonctionnement soient imputées au poste budgétaire 02.413.00.521.
- 2015-04-129 SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES »
- Considérant les exigences du programme d'aide financière du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est
- PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la production et le dépôt au Ministère de la Culture et des Communications du Québec d'une demande d'aide financière dans le cadre de « l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».
- De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-04-130

SUJET : AUTORISATION DE TENIR DES MARCHES DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT ANNUEL « MARCHÉ DE LA MÉMOIRE » DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU SUROÏT

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser deux marches dans le cadre de la « Marche de la mémoire » de la Société Alzheimer du Suroît, soit le vendredi 29 mai 2015 pour le volet scolaire de l'école secondaire du Chêne-Bleu et le dimanche 31 mai 2015 pour le volet populaire.

D'autoriser ces marches sur les trottoirs ceinturant les boulevards Pincourt, de l'Île, Forest, Cardinal-Léger ainsi que la 5^e avenue.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2015-04-131

SUJET : AUTORISATION À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU DE TENIR DES COURSES DE 1, 3, 5 ET 10 KM ET À OBSTACLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la demande de l'école secondaire du Chêne-Bleu de tenir des courses de 1, 3, 5 et 10 km et à obstacles sur le territoire de la Ville de Pincourt;

Considérant que les courses de 1, 3 et 5 km seront réalisées sur des trajets encadrés par des bénévoles de l'école;

Considérant que la course de 10 km sera offerte à un nombre restreint de coureurs sur un trajet partiellement encadré par des bénévoles et que l'école en assumera l'entière responsabilité tout en exigeant une autorisation parentale pour ladite course, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école secondaire du Chêne-Bleu à tenir des courses de 1, 3, 5 et 10 km et à obstacles sur le territoire de la Ville de Pincourt le vendredi 22 mai 2015, selon les trajets déposés.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2015-04-132

SUJET : AUTORISATION À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE DE TENIR UN TRIATHLON SCOLAIRE

Considérant la demande formulée par l'école Notre-Dame-de-Lorette pour la tenue d'un triathlon scolaire s'adressant aux élèves de la maternelle à la 6^e année;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le projet présenté utilisera principalement le parc Olympique avec une brève incursion sur le réseau routier, notamment sur les rues Boisé-du-Parc et Olympique;

Considérant que le projet s'inscrit dans les actions ciblées par la Politique de développement social au niveau des saines habitudes de vie, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2015-04-133

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ -
APPROBATION DU PROJET SPÉCIAL « MISE À JOUR DU PLAN
DIRECTEUR DES PARCS, ESPACES VERTS ET MILIEUX
NATURELS »

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le projet spécial « Mise à jour du plan directeur des parcs, espaces verts et milieux naturels ».

D'autoriser les Loisirs et Services communautaires à procéder aux démarches nécessaires à sa réalisation.

Que cette dépense pour une somme maximale de 18 500 \$ toutes taxes incluses soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22.700.10.035.

2015-04-134

SUJET :

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON
RÉSERVÉ - APPROBATION DU PROJET SPÉCIAL « PANNEAUX
HISTORIQUES SUR SOCLE »

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le projet spécial « Panneaux historiques sur socle ».

D'autoriser les services municipaux concernés, Loisirs et Services communautaires et Travaux publics, à procéder aux appels d'offres, achats et travaux nécessaires à sa réalisation.

Que cette dépense en immobilisation pour une somme maximale de 20 400 \$ toutes taxes incluses soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22.700.40.049.

2015-04-135

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ -
APPROBATION DU PROJET SPÉCIAL « JOURNÉE DE L'ARBRE ET
DE L'ENVIRONNEMENT »

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le projet spécial « Journée de l'arbre et de l'environnement » le samedi 16 mai prochain au parc Olympique.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser les services municipaux concernés, Loisirs et Services communautaires et Travaux publics, à procéder aux appels d'offres, achats et travaux nécessaires à sa réalisation.

Que cette dépense pour une somme maximale de 6 900 \$ toutes taxes incluses soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02.490.00.692.

2015-04-136

SUJET : CONTRAT DE LICENCE DE PRETNUMERIQUE.CA – VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville souhaite procéder au prêt de livres numériques, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Ville à utiliser la plateforme de BIBLIOPRESTO.CA pour pouvoir accéder aux livres numériques via celle-ci.

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

2015-04-137

SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA) POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER MULTI-EXERCISES AU PARC TAILLON

Considérant l'adoption de la Politique de développement social de la Ville de Pincourt qui englobe à la fois les démarches Municipalité amie des aînés (MADA) et Politiques familiales municipales (PFM);

Considérant que la politique identifie à son plan d'action plusieurs démarches concernant la demande, c'est-à-dire de poursuivre l'implantation d'équipements et d'infrastructures locales, de développer le programme d'activités pour les personnes âgées, de créer des endroits de regroupements et d'assurer la promotion des saines habitudes de vie;

Considérant que les commentaires recueillis par les aînés par le Centre québécois de développement durable dans le cadre de l'élaboration de la Politique de développement social concernent la création de lieux de regroupements et la diversification de l'offre en loisirs, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la chef de division développement social et culturel à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité Amie des aînés (PIQM-MADA) pour l'aménagement d'un sentier multi-exercices au parc Taillon.

De confirmer que la Ville de Pincourt s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2015-04-138 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR ESPACE CLOS – PROJET INC-2015-103
- PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'achat auprès de « *Acklands Grainger* » d'appareils respiratoires pour espace clos pour une somme maximale de 3 416 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22.220.40.095.
- Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 683,20 \$ à compter de l'exercice financier 2016.
- 2015-04-139 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'AFFICHEURS DE VITESSE – PROJET SPÉCIAL INC-2015-107
- Considérant l'approbation des projets spéciaux 2015 des élus municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'achat d'afficheurs de vitesse auprès de « *Signalisation Kalitec inc.* » pour une somme de 24 605 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense pour le projet spécial INC-2015-107 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22.100.10.521.
- 2015-04-140 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE CAMION 506 – PROJET INC-2015-108
- PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'achat auprès de « *Hypertec* » d'un ordinateur Panasonic Toughbook CF31 ainsi que ses accessoires pour le camion 506 pour une somme maximale de 6 623 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22.220.40.097.
- Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 324,60 \$ à compter de l'exercice financier 2016.
- 2015-04-141 SUJET : APPROBATION DES PROJETS N^{OS} 2544969-T8-D01 ET 2544967-T2-D01 – TELUS
- PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'approbation des projets n^{os} 2544969-T8-D01 et 2544967-T2-D01 soumis par Telus concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2015-04-142

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MARS 2015

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie :

- 2 mars 2015
- 30 mars 2015

Comité consultatif d'urbanisme :

- 3 mars 2015

2015-04-143

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION - ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET INSTALLATION DE LA TÉLÉPHONIE IP AUPRÈS DE « LOB »

Considérant la recherche de prix effectuée pour l'achat d'équipement et l'installation de la téléphonie IP dans les différents bâtiments de la Ville;

Considérant l'analyse des offres reçues;

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 30 mars 2015, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'équipement et l'installation de la téléphonie IP auprès de « LOB » pour une somme maximale de 23 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds d'administration et soit imputée au poste budgétaire 03.600.10.000.

2015-04-144

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT CERTAINES ACTIVITÉS REQUÉRANT L'AUTORISATION DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 718, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-04-145

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'APPLICATION IDSIDE POUR LE CONSEIL SANS PAPIER POUR L'ANNÉE 2015

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat pour le renouvellement du plan d'entretien annuel 2015 de l'application IdSide pour le conseil sans papier auprès de « *Société Plan de Vol inc.* » pour une somme de 4 067,81 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.136.00.412.

2015-04-146

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE L'AGENCE « LOCOMOTIVE » POUR LA REFONTE DU SITE WEB DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la recherche de prix effectuée auprès de différentes firmes afin d'effectuer la refonte du site Web de la Ville de Pincourt;

Considérant l'analyse des offres reçues;

Considérant la recommandation du Comité informatique;

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat auprès de l'agence « *Locomotive* » pour la refonte du site Web de la Ville de Pincourt pour une somme ne dépassant pas 24 999,99 \$, toutes taxes incluses.

2015-04-147

SUJET : NOMINATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR FRANCIS HAMEL À TITRE DE CHEF DE DIVISION DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Considérant que la titulaire du poste sera en congé de maternité et parental de juillet 2015 à août 2016;

Considérant que monsieur Francis Hamel, animateur à la vie communautaire, est qualifié pour le poste et démontre de l'intérêt pour l'affectation temporaire;

Considérant que ce dernier est satisfait des conditions. il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail de monsieur Francis Hamel.

2015-04-148

SUJET : MANDAT PROFESSIONNEL À MONSIEUR JACQUES ALARY, CONSULTANT EN RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT LOURD

Considérant la nécessité d'appliquer adéquatement la *Loi sur les propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds*;

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 30 mars 2015, il est :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De mandater monsieur Jacques Alary pour faire une évaluation des pratiques de la Ville de Pincourt en transport lourd, recommander des mesures à prendre concernant la loi et accompagner la Ville dans la rédaction et l'implantation d'une politique sur les obligations découlant de la loi, pour une somme ne dépassant pas 2 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.160.00.410.

2015-04-149

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN GRANULATS CONCASSÉS POUR L'ANNÉE 2015

Considérant la résolution 2015-02-065 autorisant un appel d'offres sur invitation;

Considérant l'appel d'offres 2015-002 lancé du 23 mars au 8 avril 2015;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Carrières Régionales, division de Bauval* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur de 6 007,45 \$ à l'estimation réalisée par le Service des infrastructures;

| Firmes invitées | Soumissions reçues | Résultats (taxes incluses) |
|--|--------------------|----------------------------|
| Carrières Régionales, division de Bauval | Oui | 32 693,14 \$ |
| Carrière Dolomite (1996) inc. | Oui | 33 434,73 \$ |
| Asphalte Trudeau Ltée | Oui | 38 866,15 \$ |
| La compagnie Meloche Inc. | Oui | 51 725,53 \$ |

il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement en granulats concassés pour l'année 2015 à « *Carrières Régionales, division de Bauval* », plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 32 693,14 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée aux postes budgétaires 02.320.00.621, 02.413.00.621 et 02.752.00.621.

2015-04-150

SUJET : APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU MONTANT SOUMISSIONNÉ DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES 2013-19 POUR LA MODERNISATION DU POSTE DE POMPAGE SP-3

Considérant la soumission déposée le 15 janvier 2014 par la compagnie « *Les Pavages Théorêt inc.* » au montant de 1 174 486,56 \$ taxes incluses et le contrat octroyé par la résolution 2014-04-143 pour des travaux à être réalisés en 2014;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement a été émise par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le 9 octobre 2014, soit deux cents (200) jours après le dépôt de la demande;

Considérant le report du début des travaux au printemps 2015 en raison des délais de production et d'approbation des dessins d'atelier ainsi que les délais de commande et de réception des équipements;

Considérant que l'adjudicataire demande une actualisation des montants soumissionnés pour un montant de 44 871,07 \$ taxes incluses conséquemment au report d'un (1) an ainsi qu'à la baisse significative de 20 % du dollar canadien pendant cette période;

Considérant qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de Pin court d'annuler le contrat et de procéder à un nouvel appel d'offres en raison des délais et des coûts afférents;

Considérant que les soumissions qui seraient déposées dans le cadre d'un nouvel appel d'offres incluraient le montant demandé par l'adjudicataire pour maintenir sa soumission;

Considérant l'urgence de procéder aux travaux, il est

**PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'actualisation du montant soumissionné dans le cadre de l'appel d'offres 2013-19 pour la modernisation du poste de pompage SP-3 pour une somme maximale de 44 812,07 taxes incluses.

Que cette dépense soit payée à même les contingences de 106 771,22 \$ prévues au contrat.

Que cette résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire afin que leurs représentants au dossier reconnaissent le bien-fondé de la démarche et s'engagent à subventionner la somme de 44 812,07 \$ taxes incluses selon les pourcentages indiqués au protocole d'entente intervenu.

Que cette résolution soit transmise, à madame Marie-Claude Nichols, députée provinciale de la circonscription de Vaudreuil.

2015-04-151

SUJET :

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ -
OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE
RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Considérant la résolution 2015-02-050 autorisant un appel d'offres sur invitation;

Considérant l'appel d'offres 2015-007 lancé du 23 mars au 8 avril 2015;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et que l'analyse de celle-ci a été effectuée par le Service des infrastructures;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc.* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur de 42 471,42 \$ à l'estimation réalisée par le Service des infrastructures;

| Firmes invitées | Soumissions reçues | Résultats (taxes incluses) |
|---|--------------------|----------------------------|
| Équiparc Manufacturier d'équipement de Parcs inc. | Oui | 31 170,07 \$ |
| Environnement Solutions & Conteneurs | Non | |
| Jer-B-Syl inc., division IKkwit | Non | |
| Rotoplast 2000 inc. | Non | |
| Produits Re-Plast inc. | Non | |

il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'achat d'équipements de récupération des matières recyclables à « *Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 31 169,72 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.700.40.047.

Qu'une demande de subvention soit déposée par la directrice des Infrastructures auprès du *Programme de récupération hors foyer des matières recyclables*.

2015-04-152

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DE CONTINGENCES DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – PHASE 1

Considérant une somme de 81 714,50 \$, taxes incluses, réclamée par « *MP Éco inc.* » pour diverses contingences;

Considérant que cette somme est disponible à même les contingences du projet;

Considérant que « *MP Éco inc.* » s'est engagé à signer une quittance finale pour l'ensemble du projet, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de 81 714,50 \$, taxes incluses à « *MP Éco inc.* » à même le montant de contingences prévues au contrat;

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à préparer et signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la quittance.

Que cette dépense soit imputée au Règlement 826.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 22 et s'est terminée à 20 h 32

2015-04-153

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2015

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 33, de lever la Séance ordinaire du 14 avril 2015.



YVAN CARDINAL
MAIRE



ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 mai 2015**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

2015-05-154

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2015

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2015.

2015-05-155

SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2015

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de mai 2015.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2015-05-156

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2015

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2015-05-157

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2015

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-05-158

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur Alexandre Wolford divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2015-05)

2015-05-159

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
D'AVRIL 2015

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford reprend son siège.

2015-05-160

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT
DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE MAIRE – PROJET DG-2015

Considérant l'approbation du projet DG-2015, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de mobilier de bureau pour le Maire auprès de Buro Plus, Édition Vaudreuil inc. et ce, après vérification des prix auprès de plusieurs fournisseurs, pour une somme maximale de 3 850 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial DG-2015 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22.100.50.895.

2015-05-161

SUJET : PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES CIRCUITS D'AUTOBUS
DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LA PRESQU'ÎLE
(CIT)

Considérant la proposition de modifications des circuits d'autobus du Conseil Intermunicipal de Transport La Presqu'Île (CIT), il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Conseil Intermunicipal de Transport La Presqu'île (CIT) à
procéder aux modifications suivantes :

- Supprimer le circuit 32;
- Répartir l'ensemble des arrêts sur le territoire en deux circuits
soit, le circuit 31 couvrant la zone Cardinal-Léger et Pointe-aux-
Renards, et le circuit 33, pour les secteurs Forest et Northcote
tout en offrant la même couverture de services pour les usagers
à destination de la gare Pincourt/Terrasse-Vaudreuil;
- Utiliser l'autobus libéré par l'abolition du circuit 32 pour doubler
la fréquence du circuit 35 aux heures de pointe avec trois allers-
retours Dorion/Sainte-Anne le matin, de même qu'en fin
d'après-midi;
- Affecter un MiDibus au circuit 35 afin d'augmenter la capacité
du nombre de passagers sur ce circuit.

De plus, la Ville de Pincourt exige que chaque arrêt d'autobus permette
à l'ensemble des usagers d'être à 400 mètres ou moins d'un des arrêts
à partir de son lieu de résidence.

2015-05-162

SUJET :

OFFRE D'UN PROJET PILOTE D'IMPLANTATION SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT D'UN POINT DE SERVICE
SATELLITE À L'ÉCOCENTRE

Considérant la volonté de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'établir un
point de service satellite à l'Écocentre;

Considérant la présente offre de service de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt participe à un projet pilote pour une durée
n'excédant pas douze (12) mois à même ses installations aux ateliers
municipaux, au 750 boulevard Olympique;

Que l'offre de service s'étende à l'ensemble des citoyens de la MRC de
Vaudreuil-Soulanges et plus particulièrement aux résidents de L'Île-
Perrot;

Que le projet soit adapté à l'offre de service de l'Écocentre, en offrant
ce service gratuitement aux citoyens résidentiels, et suivant la
tarification établie à l'Écocentre pour ce qui est de volumes importants;

Que la période d'ouverture ainsi que les heures de services
présentement offertes à Pincourt demeurent les mêmes pour la durée
du projet pilote;

Que les matériaux acceptés seront selon les mêmes modalités que
celles présentement en vigueur à l'Écocentre;

Que les matériaux seront transportés vers l'Écocentre par le biais du
mandataire de la Ville de Pincourt dans l'opération du présent point de
service;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'engage à assumer les frais de fonctionnement de ce point satellite offert « clé en main » par la Ville de Pincourt. Les frais de fonctionnement de 2014 s'élevaient à 14 000 \$ avec tarification;

Que les services de communications de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la Ville de Pincourt procèdent à un plan de communications et de signalisation adéquat pour informer la population de ce nouveau service avant l'ouverture prévue, le 1^{er} juin prochain;

Que les parties évaluent la possibilité d'établir un point de service permanent adapté en profitant du projet de mise à niveau des ateliers municipaux.

2015-05-163

SUJET : RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DE L'ÎLE-PERROT (RELIP)

Considérant l'avancement du dossier de piscine au sein de la Régie des équipements de loisirs de L'Île-Perrot (RELIP);

Considérant que des éléments jugés essentiels en étude préliminaire, tels que les études de sol, seront finalement inclus aux travaux de préparation de plans et devis de l'infrastructure, risquant de causer des coûts supplémentaires importants;

Considérant l'absence de volonté de la part des autres partenaires de préparer un plan d'affaires complet, permettant à toutes les parties d'avoir en main tous les éléments essentiels pour une prise de décision, soit les coûts d'exploitation estimés, les revenus potentiels et autres facteurs financiers, et non seulement un coût de construction projeté;

Considérant que la RELIP veut procéder le plus rapidement possible à l'octroi de contrats de services professionnels, sans avoir répondu aux demandes d'informations jugées cruciales par la Ville de Pincourt;

Considérant, que la Ville de Pincourt juge, pour les raisons mentionnées précédemment, qu'il est financièrement risqué et prématuré de procéder à l'octroi de contrat suivant l'appel d'offres professionnel;

Considérant les risques financiers et les dispositions de l'entente liant les différentes parties à la RELIP, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aviser dès maintenant la Régie des équipements de loisirs de L'Île-Perrot (RELIP) que la Ville de Pincourt, en vertu de l'article 8 de l'entente sur la RELIP, avise les Villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot qu'elle se retirera de l'entente de la RELIP en vertu des dispositions prévues à cet effet dans l'entente signée entre les parties;

Que la Ville de Pincourt remercie ses partenaires municipaux de ce nouvel essai de regrouper les forces municipales de l'île Perrot pour développer des infrastructures répondant aux besoins de la population, tout en respectant leur attente en matière de responsabilité fiscale et financière, et leur souhaite la meilleure des chances dans la poursuite du projet.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-05-164

SUJET : APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2015-009 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN ÉNONCÉ DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE

Considérant la validation des critères d'évaluation et de pondération en Commission générale élargie le 4 mai 2015, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération pour l'appel d'offres 2015-009 – Services professionnels pour l'élaboration d'un énoncé de développement stratégique et durable.

2015-05-165

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2015 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2015-05-166

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 316 068,14 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ENGAGEMENT 2014

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 316 068,14 \$ du surplus accumulé non affecté pour l'engagement 2014, le tout selon la liste déposée.

2015-05-167

SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES

Considérant que le contrat pour le déneigement des voies publiques octroyé par la résolution 2011-05-154 venait à échéance le 31 décembre 2014;

Considérant que dans son appel d'offres 2011-03 la Ville de Pincourt avait prévu la possibilité de prolonger le contrat pour deux saisons additionnelles, une (1) année à la fois et que le contrat a été prolongé pour la saison 2014-2015 par la résolution 2014-06-217, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville désire se prévaloir de son droit de prolonger le contrat octroyé à Pavage D'Amour pour le déneigement des voies publiques pour une année supplémentaire soit pour la saison 2015-2016 selon les modalités prévues à l'article 3.7.10 du cahier des articles généraux de l'appel d'offres 2012-15.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-05-168

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE MARS 2015

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « LEC Inc. » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 14 014,88 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de mars 2015 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2015-05-169

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI DU CONTRAT DE MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS, ESPACES VERTS ET MILIEUX NATURELS DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que le plan directeur des parcs, espaces verts et milieux naturels de la Ville de Pincourt date de 2009;

Considérant l'approbation du projet spécial pour la mise à jour dudit plan directeur des parcs sous la résolution 2015-04-133;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Pincourt de procéder à cette mise à jour avec la firme qui a produit le plan directeur original, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de mise à jour du plan directeur des parcs, espaces verts et milieux naturels de la Ville de Pincourt de gré à gré à la firme « BC² » pour une somme de 17 907,36 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22.700.10.035.

2015-05-170

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX - OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE MODULES DE JEUX AU PARC SHAMROCK



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2015-02-052 autorisant un appel d'offres sur invitation;

Considérant l'appel d'offres 2015-008 lancé du 27 avril au 8 mai 2015;

Considérant l'approbation des critères de sélection en Commission générale élargie le 4 mai 2015;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le comité de sélection;

Considérant que l'analyse démontre que la deuxième proposition de l'entreprise « *Techsport inc.* » a obtenu le plus haut pointage et est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

| Firmes invitées | Pointage |
|-----------------------------|----------|
| Techsport Inc. #2 | 97.7 |
| Tessier Récréo-Parc Inc. #1 | 91.2 |
| Techsport Inc. #1 | 82 |
| Tessier Récréo-Parc Inc. #2 | 75.5 |
| Simexco | 73.5 |
| ABC Récréation Québec Inc. | 57.2 |

il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des critères de sélection préalablement approuvés en Commission générale élargie;

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Shamrock à « *Techsport inc.* », soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage, pour une somme de 74 733,75 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds des parcs et terrains de jeux soit imputée au poste comptable 22.700.10.003.

2015-05-171

SUJET :

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE
B.E.M. FEUX D'ARTIFICE INC. DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE
DES POMPIERS DU 8 AOÛT 2015

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 836 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de B.E.M. Feux d'artifice inc. pour la tenue d'un spectacle de feux d'artifice le 8 août 2015, dans le cadre de la Journée des pompiers.

D'autoriser le paiement d'une somme de 62 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-05-172 SUJET : APPROBATION DES PROJETS N^{OS} 2544479-T1-D01-REV, 2558897-T1-D01 ET 2555657-T1-D01 – TELUS

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{OS} 2544479-T1-D01-REV, 2558897-T1-D01 et 2555657-T1-D01 soumis par Telus concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2015-05-173 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AVRIL 2015

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de sécurité publique :

- 20 avril 2015

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire :

- 20 avril 2015

Commission de développement social, des services communautaires et loisirs :

- 27 avril 2015

2015-05-174 SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU PROJET DE RÈGLEMENT 851 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR L'AVENUE FOREST ET UN EMPRUNT SUFFISANT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 851, d'adopter le Règlement numéro 851 – *Règlement décrétant des travaux de réfection sur l'avenue Forest et un emprunt suffisant pour en défrayer le coût.*

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 851 ait lieu le 25 mai 2015, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2015-05-175 SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE DES COMMUNICATIONS

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 30 mars 2015, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la *Politique des communications* de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-05-176

SUJET : AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE,
D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION DES STOCKS

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la *Politique de gestion contractuelle, d'approvisionnement
et de gestion des stocks* et d'en transmettre une copie au Ministère des
Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-05-177

SUJET : CESSION DES LOTS 5 647 742 ET 5 647 743

Considérant la cession du lot 5 322 860 à *Développement Banlieue-
Ouest inc.* enregistrée le 17 décembre 2014 sous l'avis de
mutation 21 261 259;

Considérant l'accord des deux parties;

Considérant l'approbation par la résolution 2015-03-095 du plan de
subdivision no 1063048, minute 20 704 créant les lots 5 647 735 à
5 647 744, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général
adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom
de la Ville de Pincourt l'acte de cession du lot 5 647 743 en faveur de
Développement Banlieue-Ouest inc. et l'acte de cession du
lot 5 647 742 en faveur de la Ville.

2015-05-178

SUJET : HONORAIRES PROFESSIONNELS – SERVICES JURIDIQUES

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de 59 388,69 \$, toutes taxes
incluses, à la firme Dunton Rainville SENCRL pour les services rendus
dans le dossier Paul Roy, Groupe Thibault Rhéaume & ass., 8280959
Canada inc., Commission scolaire des Trois-Lacs et Société
d'exploitation Sports Sherbrooke.

Que cette dépense soit payée à même la réserve pour éventualité et
imputée au poste budgétaire 02.140.00.412.

2015-05-179

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE
INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT, LA
MUNICIPALITÉ DE RIGAUD ET LES VILLES ET MUNICIPALITÉS DE
LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant les obligations et exigences contenues à la Loi sur la
sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

Considérant que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

Considérant qu'en 2009, les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence;

Considérant qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'actualiser l'aide offerte pour l'intervention spécialisée en espace clos afin de tenir compte des nouvelles exigences susmentionnées;

Considérant les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

Considérant que les Services de sécurité incendie des villes de Rigaud et Pincourt sont actuellement les seuls services sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dotés d'équipes spécialisées pour les interventions en espace clos;

Considérant qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la signature d'une entente où les villes de Pincourt et Rigaud, par l'entremise de leurs Services de sécurité incendie, s'engagent à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elles ont en leur possession pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en espace clos;

Considérant que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises au Règlement sur la tarification des services incendies;

Considérant que plusieurs municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se sont déjà prononcées pour ladite entente, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente intermunicipale mentionnée précédemment, à intervenir entre la Municipalité de Rigaud et la Ville de Pincourt.

D'autoriser par l'entremise de son Service de sécurité incendie, la fourniture d'équipes spécialisées en espace clos aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désireuses de s'en prévaloir et ayant signé l'entente;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, une entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en espace clos, conjointement avec la Ville de Rigaud, dont les termes et conditions apparaissent au projet d'entente, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

De transmettre une copie de la présente résolution aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elles adoptent une résolution pour adhérer à ladite entente.

2015-05-180

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Considérant les obligations et exigences contenues à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

Considérant les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

Considérant que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

Considérant qu'en 2009, les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence;

Considérant qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'actualiser l'aide offerte pour l'intervention spécialisée en matières dangereuses afin de tenir compte des nouvelles exigences susmentionnées;

Considérant les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

Considérant que le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en présence de matières dangereuses (HAZMAT);

Considérant qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la signature d'une entente où la Ville de Vaudreuil-Dorion, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, s'engage à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elle a en sa possession pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses;

Considérant que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 20 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises au Règlement no 1480 sur la tarification pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses;

Considérant que plusieurs municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se sont déjà prononcées en faveur de ladite entente;

Considérant la résolution 15-03-252 adoptée par la Ville de Vaudreuil-Dorion par laquelle la Ville offre, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désireuses de s'en prévaloir, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver l'entente à intervenir et préparée par la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT);

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

2015-05-181

SUJET :

DEMANDE D'UN MORATOIRE SUR L'INSTALLATION DES BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES PAR POSTES CANADA

Considérant que Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services;

Considérant que cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d'ici à 2018-2019;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette réforme par résolution le 20 février 2014;

Considérant que l'UMQ a demandé une suspension de la réforme entreprise par résolution le 8 octobre 2014;

Considérant que malgré un engagement d'une meilleure consultation auprès des municipalités, Postes Canada a accéléré sa réforme sans tenir compte de la diversité des réalités municipales;

Considérant que les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

Considérant que les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

Considérant que les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur ces services, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans sa demande au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-05-182

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TARIFICATION INCENDIE

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement de tarification incendie sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-05-183

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT MUNICIPAL ET UN EMPRUNT SUFFISANT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement décrétant la construction d'un nouveau bâtiment et un emprunt suffisant pour en défrayer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-05-184

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS AU POURTOUR DES ÉCOLES NOTRE-DAME-DE-LORETTE ET EDGEWATER ET UN EMPRUNT SUFFISANT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement décrétant l'aménagement de trottoirs au pourtour des écoles Notre-Dame-de-Lorette et Edgewater et un emprunt suffisant pour en défrayer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-05-185

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RECONSTRUCTION DU CHEMIN DE LA POINTE-AUX-RENARDS ET UN EMPRUNT SUFFISANT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement décrétant la reconstruction du chemin de la Pointe-aux-Renards et un emprunt suffisant pour en défrayer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-05-186

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DE REGARDS À DIVERS ENDROITS

Considérant l'analyse du rapport d'inspections d'égout par caméra téléobjectif effectuée par le Service des infrastructures;

Considérant que des réparations doivent être effectuées à divers endroits, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense pour la réparation de regards à divers endroits, auprès d'un fournisseur reconnu, après recherche de prix, pour une somme maximale de 24 834,60 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.415.00.526.

2015-05-187

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOMOTRICE AVEC CABINE ET BALAI RÉVERSIBLE FRONTAL – PROJET TP-2015-012 - APPEL D'OFFRES 2015-005



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'appel d'offres public 2015-005 lancé du 13 avril au 4 mai 2015 et autorisé par la résolution 2015-02-044;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *O.J. Compagnie, division de Compagnie Otto Jangl Ltée* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

| Soumissionnaire | Prix soumissionné |
|---|-------------------|
| O.J. Compagnie, division de Compagnie Otto Jangl Ltée | 95 630,46 \$ |
| Les Produits TurfCare Canada Ltée | 100 229,85 \$ |

il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'achat d'une tondeuse automotrice avec cabine et balai réversible frontal auprès de « *O.J. Compagnie, division de Compagnie Otto Jangl Ltée* », plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme totale de 95 630,46 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.300.40.089.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 19 126,09 \$, à compter de l'exercice financier 2016.

2015-05-188

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – MANDAT D'INSPECTION, DE PRÉLÈVEMENT ET D'ANALYSE POUR L'ÉLABORATION D'UN REGISTRE SUR LA GESTION SÉCURITAIRE DE L'AMIANTE

Considérant le décret 476-2013 modifiant « *La loi sur la santé et la sécurité du travail* » par la modification au « *Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail* » et le « *Code de sécurité pour les travaux de construction* » par l'ajout de la « *section IX.1 – Disposition sur la gestion sécuritaire de l'amiante* »;

Considérant que les articles 69.1 à 69.17 stipulent les modalités de mise en application et définissent les obligations de l'employeur à dresser et maintenir un registre pour les bâtiments sous son autorité;

Considérant les demandes de prix réalisées par le Service des infrastructures auprès de trois (3) fournisseurs potentiels;

Considérant que « *S.M. Environnement* » a déposé la plus basse offre de services, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater l'entreprise « *S.M. Environnement* » pour l'élaboration d'un registre sur la gestion sécuritaire de l'amiante incluant l'inspection, les prélèvements et l'analyse. Le tout pour une somme maximale de 7 700 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et imputée au poste budgétaire 02.401.00.411.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-05-189

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

Considérant l'octroi du contrat, au terme de l'appel d'offres 2015-007, par la résolution 2015-04-151 à « *Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc.* » pour l'achat d'équipements de récupération des matières recyclables pour un montant inférieur à l'estimation réalisée et aux prix courants;

Considérant que la demande de subvention déposée auprès du « *Programme de récupération hors foyer des matières recyclables* » inclut des quantités supplémentaires à la soumission, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'achat de vingt-huit (28) unités supplémentaires auprès de « *Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc.* », pour une somme de 12 468,03 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.700.40.047.

Le tout conditionnellement à l'obtention de la subvention.

2015-05-190

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - DÉMANTÈLEMENT ET REMBLAI CONTRÔLÉ DU BRANCHEMENT LOCALISÉ SUR LE LOT 5 322 860

Considérant la vente du lot 5 322 860;

Considérant que des conduites désuètes sont localisées directement sous les bâtiments à être construits sur le lot 5 322 860;

Considérant l'engagement de la Ville à démanteler ces conduites et à effectuer un remblai contrôlé;

Considérant que les coûts relatifs aux travaux de démantèlement et de remblai sont évalués à 15 000 \$ taxes incluses, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense pour le démantèlement et le remblai contrôlé du branchement localisé sur le lot 5 322 860 auprès de divers fournisseurs reconnus, après recherche de prix pour une somme maximale de 15 000 \$ taxes incluses.

Que ces dépenses soient financées par le surplus non réservé et imputées au poste comptable 22.400.10.003.

2015-05-191

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN BÉTON BITUMINEUX – MÉLANGE CHAUD POUR L'ANNÉE 2015

Considérant l'appel d'offres 2015-004 lancé du 23 mars au 8 avril 2015;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Ali Construction inc.* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

| Firmes invitées | Soumissions reçues | Résultats |
|---------------------------|--------------------|--------------|
| Ali Construction inc. | Oui | 56 283,71 \$ |
| Asphalte Trudeau Ltée | Oui | 56 426,86 \$ |
| La compagnie Meloche Inc. | Oui | 57 315,04 \$ |

il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement en béton bitumineux – mélange chaud pour l'année 2015 à « *Ali Construction inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 56 283,71 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.625.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 19 et s'est terminée à 20 h 32.

2015-05-192

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2015

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 32, de lever la Séance ordinaire du 12 mai 2015.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU
GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 9 juin 2015**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

2015-06-193

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2015.

2015-06-194

SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de juin 2015.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 33 et s'est terminée à 19 h 35.

2015-06-195

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2015-06-196

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-06-197

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2015-06)

2015-06-198

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
MAI 2015

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2015-06-199

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI
DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR
L'ÉLABORATION D'UN ÉNONCÉ DE DÉVELOPPEMENT
STRATÉGIQUE ET DURABLE – APPEL D'OFFRES 2015-009

Considérant la résolution 2015-04-119 autorisant un appel d'offres sur invitation;

Considérant l'appel d'offres 2015-009 lancé du 22 mai au 4 juin 2015;

Considérant la résolution 2015-05-164 approuvant les critères de sélection;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le comité de sélection;

Considérant que l'analyse démontre que la proposition de l'entreprise « BC2 Groupe Conseil Inc. » a obtenu le plus haut pointage et est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

| Firmes invitées | A soumissionné | Pointage |
|-----------------------|----------------|----------|
| L'ATELIER URBAIN INC. | NON | - |
| APUR | OUI | 101.19 |
| L'ENCLUME | NON | - |
| STANTEC | NON | - |
| GROUPE BC2 | OUI | 109.23 |

il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les services professionnels pour l'élaboration d'un énoncé de développement stratégique et durable à « *BC2 Groupe Conseil Inc.* », soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage, pour une somme de 24 719,63 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.135.00.411.

2015-06-200

SUJET : SOUTIEN FINANCIER AU PROJET « LE FESTIVAL DE LA S.O.U.P.E. DE VAUDREUIL-SOULANGES »

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une somme de 0,15 \$ par citoyen pour un total de 2 216,40 \$ à titre de contribution de la Ville de Pincourt au projet « Le Festival de la S.O.U.P.E. de Vaudreuil-Soulanges ».

Que cette dépense soit imputée au poste 02-110-00-991.

2015-06-201

SUJET : SOUTIEN FINANCIER AUX FESTIVITÉS DU 50^E ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une somme de 2 000 \$ à titre de contribution de la Ville de Pincourt aux festivités du 50^e Anniversaire de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et imputée au poste 02-110-00-991.

2015-06-202

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2015 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2015-06-203

SUJET : VERSEMENT D'ALLOCATIONS IMPOSABLES DE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une somme de 501,93 \$ et d'une somme de 3 304,39 \$ à titre d'allocations imposables de 2014, tel qu'il appert du document déposé.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-06-204 SUJET : APPROBATION DES PROJETS N^{OS} 2555989-T1-D01, 2555990-T1-D01 ET 2557150-T1-D01 – TELUS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{os} 2555989-T1-D01, 2555990-T1-D01 et 2557150-T1-D01 soumis par Telus concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2015-06-205 SUJET : APPROBATION DU PROJET N^O H10967 – BELL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n^o H10967 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2015-06-206 SUJET : PAIEMENT MENSUEL – JUIN 2015 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif suivant :

A) BC2 Groupe Conseil Inc.

Pour le projet de Promenade riveraine, la somme de 7 312,41 \$ toutes taxes incluses représentant le décompte progressif n^o 1 pour une étude préliminaire de requalification du chemin Duhamel.

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22.300.10.672.

2015-06-207 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MAI 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie :

- 4 mai 2015

Commission d'administration et de finance :

- 25 mai 2015



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-06-208

SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU PROJET DE RÈGLEMENT 855 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS AU POURTOUR DES ÉCOLES NOTRE-DAME-DE-LORETTE ET EDGEWATER ET UN EMPRUNT DE 230 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 855, d'adopter le Règlement numéro 855 – *Règlement décrétant l'aménagement de trottoirs au pourtour des écoles Notre-Dame-de-Lorette et Edgewater et un emprunt de 230 000 \$ à cette fin.*

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 855 ait lieu le 22 juin 2015, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2015-06-209

SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU PROJET DE RÈGLEMENT 856 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT MUNICIPAL ET UN EMPRUNT DE 4 500 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 856, d'adopter le Règlement numéro 856 – *Règlement décrétant la construction d'un nouveau bâtiment municipal et un emprunt de 4 500 000 \$ à cette fin.*

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 856 ait lieu le 22 juin 2015, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2015-06-210

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 857 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX INCENDIE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 857, d'adopter le Règlement numéro 857 – *Règlement décrétant la tarification pour les services municipaux incendie.*

2015-06-211

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE NUISANCE

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 807, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2015-06-212 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE GÉNÉRATRICES POUR LA STATION DE POMPAGE SP7 ET L'HÔTEL DE VILLE ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE À SP4 ET UN EMPRUNT SUFFISANT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT
- Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement, décrétant l'achat et l'installation de génératrices pour la station de pompage SP7 et l'hôtel de ville et l'installation d'une génératrice à SP4 et un emprunt suffisant pour en défrayer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2015-06-213 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉVACUATION DES ODEURS POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET UN EMPRUNT SUFFISANT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT
- Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement, décrétant l'achat et l'installation d'un système d'évacuation des odeurs pour l'usine d'épuration des eaux usées et un emprunt suffisant pour en défrayer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2015-06-214 SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 851 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR L'AVENUE FOREST ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ À CETTE FIN
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt par le directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 851 - Règlement décrétant des travaux de réfection sur l'avenue Forest et un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin.
- 2015-06-215 SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR « REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES » POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2015 AU 30 NOVEMBRE 2015
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance « remboursement des frais juridiques » relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident du travail pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 novembre 2015 à la firme BFL Canada risques et assurances inc.
- De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires d'assurance des services de la Ville.
- 2015-06-216 SUJET : PAIEMENT MENSUEL – JUILLET 2015 – GREFFE
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement suivant :

A) Paiement à effectuer à l'agence « *Locomotive* » :

Pour le projet de refonte du site Web, comme autorisé par la résolution 2015-04-146, la somme de 12 497,78 \$ toutes taxes incluses représentant un versement partiel à mi-mandat.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.100.40.795.

2015-06-217

SUJET :

DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE RÉCLAMATIONS RELIÉES AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU

Considérant que les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

Considérant que la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

Considérant que les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

Considérant que les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

Considérant que le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

Que ce Conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et des dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

2015-06-218

SUJET : HONORAIRES PROFESSIONNELS – SERVICES JURIDIQUES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le paiement d'une somme de 39 300,84 \$, toutes taxes incluses, à la firme *Dunton Rainville SENCRL* pour les services rendus dans le dossier Paul Roy, Groupe Thibault Rhéaume & ass., 8280959 Canada inc., Commission scolaire des Trois-Lacs et Société d'exploitation Sports Sherbrooke.

Que cette dépense soit payée à même la réserve pour éventualité et imputée au poste budgétaire 02.140.00.412.

2015-06-219

SUJET :

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME GINETTE LEFEBVRE – RÉCEPTIONNISTE-AGENT DE BUREAU – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que madame Ginette Lefebvre, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 29 avril 2015, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 9 août 2015 au 5 septembre 2015 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron

ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et Jim Miron

A VOTÉ CONTRE Monsieur le conseiller René Lecavalier
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'accorder à madame Ginette Lefebvre – Réceptionniste-Agent de bureau – Service des travaux publics, un congé sans solde du 9 août 2015 au 5 septembre 2015 inclusivement selon sa demande déposée.

2015-06-220

SUJET :

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME LOUISE GOSSÉLIN – SECRÉTAIRE – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Considérant que madame Louise Gosselin, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 20 février 2015, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 23 août 2015 au 19 septembre 2015 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron

ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et Jim Miron

A VOTÉ CONTRE Monsieur le conseiller René Lecavalier
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'accorder à madame Louise Gosselin – Secrétaire – Service de l'aménagement du territoire, un congé sans solde du 23 août 2015 au 19 septembre 2015 inclusivement selon sa demande déposée.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-06-221

SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR STEPHAN BRABANT – OPÉRATEUR – DIVISION EAUX USÉES

Considérant que monsieur Stephan Brabant, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 23 avril 2015, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 1^{er} au 31 août 2015 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Denise Bergeron et
Diane Boyer et messieurs les conseillers
Alexandre Wolford, Sam Ierfino et Jim Miron
A VOTÉ CONTRE Monsieur le conseiller René Lecavalier
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'accorder à monsieur Stephan Brabant – Opérateur – Division eaux usées, un congé sans solde du 1^{er} au 31 août 2015 inclusivement selon sa demande déposée.

2015-06-222

SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JACQUES RICHARD – JOURNALIER-CHAUFFEUR – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que monsieur Jacques Richard, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 6 mai 2015, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 20 juillet 2015 au 28 août 2015 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Denise Bergeron et
Diane Boyer et messieurs les conseillers
Alexandre Wolford, Sam Ierfino et Jim Miron
A VOTÉ CONTRE Monsieur le conseiller René Lecavalier
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'accorder à monsieur Jacques Richard – Journalier-chauffeur – Service des travaux publics, un congé sans solde du 20 juillet 2015 au 28 août 2015 inclusivement selon sa demande déposée.

2015-06-223

SUJET : OCTROI DE MANDATS PROFESSIONNELS EN ACCOMPAGNEMENT DANS UNE DÉMARCHE DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET DANS UNE DÉMARCHE DE RECRUTEMENT D'UN CHEF DE DIVISION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant le prochain départ à la retraite du chef de Division opérations au Service des travaux publics;

Considérant le prochain départ à la retraite du directeur du Service des travaux publics;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'importance de conserver l'expertise et l'expérience acquise au cours des années et de la transmettre aux professionnels qui les remplaceront;

Considérant que la direction a évalué les propositions de firmes spécialisées dans le domaine, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat professionnel en accompagnement dans une démarche de transfert de connaissances à la firme *Groupe Lavigne* pour une somme ne dépassant pas 8 000 \$ toutes taxes incluses.

D'octroyer un mandat professionnel dans une démarche de recrutement d'un chef de Division au Service des travaux publics à la firme *CIB Développement organisationnel* pour une somme ne dépassant pas 7 000 \$ toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient financées par le surplus non réservé et soient imputées au poste budgétaire 02.160.00.416.

2015-06-224

SUJET :

ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPE – SOLUTION UMQ - POUR L'OBTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS

Considérant que, conformément à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal du Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés de municipalités et d'organismes municipaux regroupés au sein de l'UMQ;

Considérant que Mallette actuaire inc. s'est vu octroyé le contrat pour les services professionnels d'un consultant requis par l'UMQ;

Considérant que le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ à Mallette actuaire inc. est de 0,8 %;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite maintenant adhérer à la solution des regroupements de l'UMQ et retenir les services de Mallette actuaire inc.;

Considérant que selon l'estimation de la Ville de Pincourt la valeur du mandat à consentir à Mallette actuaire inc. s'avère inférieure à 25 000 \$, taxes incluses, pour la durée maximale du mandat, soit cinq ans;

Considérant que la Ville de Pincourt déclare qu'aucun autre mandat concernant un consultant ou un gestionnaire pour son régime d'assurance collective n'est actuellement en vigueur ou ne le sera à compter du début du mandat à Mallette actuaire inc., il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt confirme son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ pour obtenir auprès de Mallette actuaire inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour ses employés, au taux de commission de 0,8 %;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De verser des honoraires de 7 473,38 \$, toutes taxes incluses, à Mallette actuaire inc. pour la réalisation de l'appel d'offres, de l'analyse des soumissions ainsi que de la mise en vigueur du nouveau régime d'assurance collective au 1^{er} octobre 2015;

D'adhérer au regroupement - Solution UMQ pour cinq ans;

De mandater l'UMQ pour agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés de même que pour son renouvellement ainsi que l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

De payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat ainsi que les frais rattachés à la parution de l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions;

De respecter les clauses et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui sera octroyé le contrat, comme si elle avait contracté directement avec lui.

2015-06-225

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des infrastructures à aller en appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de panneaux d'affichage électronique.

2015-06-226

SUJET : ENTÉRINER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2015-03-105

Considérant qu'une dépense de 11 500 \$, taxes incluses, a été autorisée par la résolution 2015-03-105 pour l'automatisation des alarmes de procédé à l'usine de traitement des eaux usées et aux postes de pompage SP-1, SP-2, SP-4, SP-5, SP-6 et SP-7;

Considérant que certains imprévus liés à nos installations informatiques ont dû être traités par la compagnie « *Protoconsul inc.* » en surplus de son mandat d'automatisation;

Considérant que la facture totale s'élève à 15 119,21 \$, taxes incluses, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2015-03-105 pour approuver une dépense maximale de 15 119,21 \$, taxes incluses à la compagnie « *Protoconsul inc.* ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-06-227

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT
D'UN BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ POUR LE RANGEMENT DES
ÉQUIPEMENTS DU KIOSQUE DESJARDINS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un bâtiment préfabriqué pour le rangement des équipements du kiosque Desjardins.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

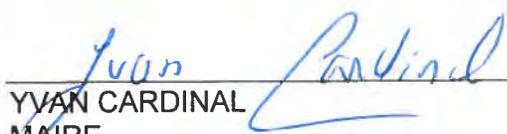
La période de questions a débuté à 20 h 22 et s'est terminée à 20 h 59.

2015-06-228

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 00, de lever la Séance ordinaire du 9 juin 2015.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU
GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 juillet 2015**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absence motivée : Monsieur le conseiller Jim Miron

2015-07-229

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2015.

2015-07-230

SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de juillet 2015.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 32.

2015-07-231

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2015, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2015-07-232

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2015.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-07-233

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2015-07)

2015-07-234

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
JUN 2015

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2015-07-235

SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ALLER EN APPEL
D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE ET
L'INSTALLATION DE DIVERS MODULES DE JEUX INTÉRIEURS

Considérant la volonté du Conseil municipal d'implanter une aire de jeu intérieur suivant la recommandation du comité spécial chargé d'évaluer ce projet;

Considérant les recommandations émises quant aux diverses exigences visant l'implantation d'une telle aire de jeux au centre commercial *Le Faubourg de l'Île*;

Considérant un accueil favorable du gestionnaire du centre commercial *Le Faubourg de l'Île* quant à la proposition de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de divers modules de jeux intérieurs pour implantation d'une aire de jeux municipale intérieure à même *Le Faubourg de l'Île*.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-07-236

SUJET : CONGÉDIEMENT DE MONSIEUR MARIO RAMOS

Considérant l'enquête menée par le Service des ressources humaines et les conclusions de celle-ci;

Considérant que monsieur Mario Ramos a été convoqué à deux reprises aux fins d'enquête sans pour autant se présenter à ces dernières;

Considérant les recommandations de la direction générale suivant la révision du dossier, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder, suivant adoption de la présente, au congédiement de monsieur Mario Ramos, inspecteur-technicien au Service de l'aménagement du territoire.

2015-07-237

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2015 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2015-07-238

SUJET : APPROBATION DU BUDGET 2015 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget 2015 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que présenté et approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 5 mai 2015.

Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à la baisse à 9 652 \$.

2015-07-239

SUJET : DÉPENSES 2014 FINANÇÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'une somme totale de 41 548,14 \$ du surplus réservé pour financer le projet suivant :

- Engagements 2013.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-07-240 SUJET : DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2014.

2015-07-241 SUJET : AUTORISATION D'ACHAT DES PANNEAUX, POTEAUX, QUINCAILLERIE ET ACCESSOIRES POUR LE PARCOURS DU PROJET « JE BOUGE AVEC MON DOC! »

Considérant la tenue de l'activité « *Je bouge avec mon doc!* »;

Considérant que la Ville souhaite baliser les différents parcours de marches utilisées dans le cadre de cette activité;

Considérant que le projet s'inscrit dans le cadre des actions ciblées par la Politique de développement social au niveau des saines habitudes de vie, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Travaux publics à faire l'achat des panneaux, poteaux, quincailleries et accessoires pour le parcours de l'activité « *Je bouge avec mon doc!* », auprès de Signalisation Kalitec inc. pour une somme ne dépassant pas 10 000 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.100.10.584.

2015-07-242 SUJET : AUTORISATION AU CLUB AQUATIQUE DE PINCOURT POUR LA TENUE D'UN TRIATHLON

Considérant la demande formulée par le Club Aquatique de Pincourt pour la tenue d'un triathlon s'adressant aux jeunes de la Ville;

Considérant que le projet présenté utilisera principalement le parc Olympique avec une brève incursion sur le réseau routier, notamment sur les rues Boisé-du-Parc et Olympique;

Considérant que le projet s'inscrit dans le cadre des actions ciblées par la Politique de développement social au niveau des saines habitudes de vie, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Club Aquatique de Pincourt à tenir un triathlon le samedi 1^{er} août prochain sur le territoire de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Travaux publics, Service d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement, lorsque nécessaire.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2015-07-243

SUJET : APPROBATION DES PROJETS N^{OS} 2544969-T8-D02 ET 2544967-T2-D02 – TELUS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{OS} 2544969-T8-D02 et 2544967-T2-D02 soumis par Telus concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2015-07-244

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUIN 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie :

- 8 juin 2015

Commission de sécurité publique :

- 15 juin 2015

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire

- 15 juin 2015

Commission de développement social, communautaire et loisirs

- 22 juin 2015

Commission d'administration et de finance :

- 22 juin 2015

2015-07-245

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE NUISANCE

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 670, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-07-246

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement amendant le Règlement numéro 780, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-07-247 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 784 – RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement amendant le Règlement numéro 784, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-07-248 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 824 – RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION
EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement amendant le Règlement numéro 824, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-07-249 SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT
NUMÉRO 855 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AMÉNAGEMENT DE
TROTTOIRS AU POURTOUR DES ÉCOLES NOTRE-DAME-DE-
LORETTE ET EDGEWATER ET UN EMPRUNT DE 230 000 \$ À
CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 855 - Règlement décrétant l'aménagement de trottoirs au pourtour des écoles Notre-Dame-de-Lorette et Edgewater et un emprunt de 230 000 \$ à cette fin.

2015-07-250 SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT
NUMÉRO 856 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION
D'UN NOUVEAU BÂTIMENT MUNICIPAL ET UN EMPRUNT DE
4 500 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 856 - Règlement décrétant la construction d'un nouveau bâtiment municipal et un emprunt de 4 500 000 \$ à cette fin.

2015-07-251 SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER AU PROJET DE RÈGLEMENT 839
– RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE
GÉNÉRATRICES POUR LA STATION DE POMPAGE SP7 ET
L'HÔTEL DE VILLE ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE À
SP4 ET UN EMPRUNT DE 260 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 839, d'adopter le Règlement numéro 839 – *Règlement décrétant l'achat et l'installation de génératrices pour la station de pompage SP7 et l'hôtel de ville et l'installation d'une génératrice à SP4 et un emprunt de 260 000 \$ à cette fin.*

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 839 ait lieu le 27 juillet 2015, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2015-07-252

SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU PROJET DE RÈGLEMENT 859 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉVACUATION DES ODEURS POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET UN EMPRUNT DE 120 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 859, d'adopter le Règlement numéro 859 – *Règlement décrétant l'achat et l'installation d'un système d'évacuation des odeurs pour l'usine d'épuration des eaux usées et un emprunt de 120 000 \$ à cette fin.*

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 859 ait lieu le 27 juillet 2015, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2015-07-253

SUJET : ADOPTION DE « LA TRAJECTOIRE INTERSECTORIELLE EN INSALUBRITÉ MORBIDE VAUDREUIL-SOULANGES »

Considérant la problématique des cas d'insalubrité morbide;

Considérant que le terme insalubrité morbide se traduit par des individus qui accumulent de façon excessive des objets hétéroclites menant à des conditions de vie insalubres dans leur domicile;

Considérant que ces comportements, lorsqu'ils dégénèrent en des situations d'insalubrité majeure du domicile, peuvent entraîner des risques à la santé et à la sécurité pour la personne atteinte, les voisins, les proches et les intervenants;

Considérant que la communication entre les instances demeure la pierre angulaire et le gage de réussite afin de favoriser la concertation entre les différents partenaires;

Considérant que le succès de l'intervention repose sur la mise en commun de l'expertise des différents partenaires, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter « La trajectoire intersectorielle en insalubrité morbide Vaudreuil-Soulanges ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-07-254 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2015-01 ENTRE LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT (CSN) ET LA VILLE DE PINCOURT

Considérant les rencontres du comité de relation de travail;

Considérant que, d'un commun accord, l'employeur et le Syndicat se sont entendus quant à la modification de certains points de la convention collective en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, et le directeur des Ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la lettre d'entente 2015-01 à intervenir entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt (CSN).

2015-07-255 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2015-02 ENTRE LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT (CSN) ET LA VILLE DE PINCOURT

Considérant les rencontres du comité de relation de travail;

Considérant que, d'un commun accord, l'employeur et le Syndicat se sont entendus quant à la modification de certains points de la convention collective en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, et le directeur des Ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la lettre d'entente 2015-02 à intervenir entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt (CSN).

2015-07-256 SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON 2015-2016 – APPEL D'OFFRES REGROUPE CS-20152016 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Considérant la résolution 2013-04-108 donnant un mandat de cinq (5) ans à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage des chaussées;

Considérant l'appel d'offres public CS-20152016 lancé par l'UMQ pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2015-2016 et suivant l'analyse des soumissions reçues par cette dernière, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2015-2016 au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Technologie de dégivrage Cargill » pour la somme de 118 796,77 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.330.00.622.

2015-07-257

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA MANUTENTION, LE TRANSPORT, LA VALORISATION ET/OU L'ENFOUISSEMENT DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION

Considérant que le contrat accordé par la résolution 2012-12-377 vient à échéance le 31 décembre 2015, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des infrastructures à aller en appel d'offres public pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration.

2015-07-258

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS AU POURTOUR DES ÉCOLES NOTRE-DAME-DE-LORETTE ET EDGEWATER

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des infrastructures à aller en appel d'offres public pour l'aménagement de trottoirs au pourtour des écoles Notre-Dame-de-Lorette et Edgewater.

2015-07-259

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉFECTION DE L'AVENUE FOREST

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des infrastructures à aller en appel d'offres public pour la réfection de l'avenue Forest.

2015-07-260

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SERVICE ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2016

Considérant que le contrat accordé par la résolution 2015-01-028 vient à échéance le 31 décembre 2015, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour l'entretien du réseau d'éclairage public et service électrique général pour l'année 2016.

2015-07-261

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES À SIGNER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE III »

Considérant que le « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III » est doté d'une enveloppe budgétaire de cinquante millions de dollars et que ce dernier vise à permettre la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite déposer une demande de subvention pour sa piscine municipale extérieure;

Considérant que les demandes de subvention doivent être soumises avant le 14 août 2015 à 16 h 30, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à présenter une demande de subvention pour sa piscine municipale extérieure au *Ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III ».

2015-07-262

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UNE PASSERELLE AU DÉCANTEUR #2

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation d'une passerelle au décanteur #2, auprès de divers fournisseurs, pour une somme ne dépassant pas 15 000 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.532.

2015-07-263

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER DE NOUVEAU LE PROJET DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 5.1 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Considérant que le projet de réfection et de construction des ateliers municipaux n'a pas été retenu par le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* pour la ronde de sélection qui a pris fin en 2015;

Considérant l'invitation de ce Ministère à soumettre une nouvelle demande pour la ronde de sélection d'hiver 2016.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Considérant que les demandes de subvention doivent être soumises avant le 18 septembre 2015 pour la ronde de sélection prévue à l'hiver 2016, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à présenter le projet de réfection et de construction des ateliers municipaux au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités.

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

2015-07-264

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la construction d'un nouveau bâtiment municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

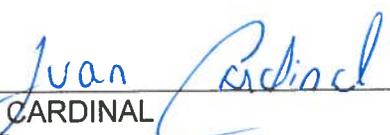
La période de questions a débuté à 20 h 12 et s'est terminée à 20 h 25.

2015-07-265

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 25, de lever la Séance ordinaire du 14 juillet 2015.


YVAN CARDINAL
MAIRE


ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 11 août 2015**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2015-08-266 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2015

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30 d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'août 2015.

2015-08-267 SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2015

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois d'août 2015.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 32

2015-08-268 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2015

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2015, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2015-08-269 SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2015

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2015.

2015-08-270 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2015-08)

2015-08-271

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
JUILLET 2015

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2015-08-272

SUJET : ENTÉRINER L'ACHAT DE MATÉRIEL PROMOTIONNEL (FLEXIBLE
FLYERS) POUR LA JOURNÉE DES POMPIERS

Considérant l'approbation par la Commission générale élargie du 3 août 2015, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, auprès de la firme « *Fire Safety Canada* » de matériel promotionnel (*Flexible Flyers*) pour la journée des pompiers pour une somme de 1 309,23 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.410.

2015-08-273

SUJET : APPUI DE LA DEMANDE PROVISOIRE DE LA COOPÉRATIVE DE
SOLIDARITÉ SOCIALE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

Considérant que la Coopérative de solidarité sociale va présenter au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande provisoire en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans le cadre de son projet de Coopérative d'habitation dans le secteur de la Pointe-aux-Renards;

Considérant que la Coopérative de solidarité sociale requiert que la Ville de Pincourt appuie cette démarche;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de tous que le projet voit éventuellement le jour, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'appuyer la demande provisoire de la Coopérative de solidarité sociale auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et d'autoriser la direction générale à mandater, au besoin, un ou plusieurs gestionnaires afin d'accompagner la Coopérative lors des différentes rencontres avec le Ministère.

Qu'une copie de la présente résolution soit communiquée à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et adjointe parlementaire du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2015-08-274

SUJET :

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE SOUMETTRE LE PROJET DE REQUALIFICATION DU CHEMIN DUHAMEL AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DES PROJETS INSPIRANTS DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2015

Considérant que le projet de requalification du chemin Duhamel s'inscrit tant dans le volet environnement, aménagement que transport des projets inspirants de l'Agora métropolitaine 2015 de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Considérant que ce projet s'intègre totalement dans le cadre de la création d'une trame verte et bleue du Grand Montréal, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale à déposer auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre de l'Agora métropolitaine 2015, le projet de requalification du chemin Duhamel.

2015-08-275

SUJET :

AUTORISATION À SIGNER UNE TRANSACTION DANS LE DOSSIER 760-22-009512-156 (CANADIAN TIRE)

Considérant la volonté des parties de régler la mésentente survenue lors de la dernière campagne publicitaire de Canadian Tire;

Considérant les négociations entre les parties;

Considérant la volonté des parties de régler le dossier à l'amiable;

Considérant la proposition de règlement de Canadian Tire qui fera l'objet d'une annonce publique à une date à être déterminée par les parties;

Considérant l'acceptation de ladite proposition par le conseil municipal, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, le directeur général, monsieur Michel Perrier, et/ou en son absence le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, de tout document de transaction relié au présent dossier.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la firme Dunton Rainville SENCRL à présenter un désistement sans frais dans le cadre du dossier portant le numéro de cour 760-22-009512-156, et ce dès la signature des documents de transaction.

2015-08-276

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2015 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2015-08-277

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 6 août 2015 en tout ou en partie.

2015-08-278

SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines taxes municipales, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 74 304,75 \$.

2015-08-279

SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – FACTURES DIVERSES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines factures diverses étant donné que les procédures de réclamations ont été effectuées, soient par les Services administratifs et financiers et le Service du greffe;

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la provision pour créances douteuses de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 3 280,30 \$.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-08-280

SUJET : DÉPÔT OFFICIEL DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Considérant le dépôt préliminaire du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2014 en séance ordinaire le 14 juillet 2015;

Considérant l'avis public donné le 17 juillet 2015;

Considérant que le maire, monsieur Yvan Cardinal, avait annoncé à la séance du 14 juillet 2015 que le conseil traiterai officiellement de ce rapport lors de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt le mardi 11 août 2015, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître officiellement le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2014.

2015-08-281

SUJET : CRÉATION DE RÉSERVES FINANCIÈRES

Considérant les recommandations formulées tant par les auditeurs que par la direction générale;

Considérant les travaux réalisés lors de la Commission générale élargie du 3 août 2015;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de créer ces réserves afin de pourvoir aux investissements futurs;

Considérant les surplus de l'ordre de 5 330 643,00 \$;

Considérant qu'au terme de cet exercice la Ville de Pincourt aura un surplus accumulé de 1 030 916,95 \$, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à la création des réserves financières suivantes :

| | |
|---|-----------------|
| Remboursement du règlement 715 - Complexe sportif : | 1 882 141,00 \$ |
| Créances douteuses : | |
| (taxes municipales 74 304,75 \$ et factures diverses 3 280,30 \$) | 77 585,05 \$ |
| Projets de réfection d'infrastructures : | 900 000,00 \$ |
| Projets d'investissement en parc et terrains de jeux : | 250 000,00 \$ |
| Éventualités et frais juridiques : | 500 000,00 \$ |
| Entretien des immeubles et mobilier urbain : | 330 000,00 \$ |
| Réserve informatique et amélioration des réseaux : | 60 000,00 \$ |
| Réserves projets spéciaux : | 300 000,00 \$ |

2015-08-282

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE PANNEAUX LUMINEUX ET DE CLIGNOTANTS POUR UN PASSAGE D'ÉCOLIERS AU COIN DU BOULEVARD PINCOURT ET DE LA 5^E AVENUE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation, par la Commission de sécurité publique, le 20 avril 2015, du projet de passage d'écoliers au coin du boulevard Pincourt et de la 5^e Avenue, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de panneaux lumineux et de clignotants auprès de la firme « *Signalisation Kalitec Inc.* » pour une somme de 9 383,80 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste comptable 22.100.10.566.

2015-08-283

SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 839 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE GÉNÉRATRICES POUR LA STATION DE POMPAGE SP7 ET L'HÔTEL DE VILLE ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE À SP4 ET UN EMPRUNT DE 260 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière adjointe de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 839 - Règlement décrétant l'achat et l'installation de génératrices pour la station de pompage SP7 et l'hôtel de ville et l'installation d'une génératrice à SP4 et un emprunt de 260 000 \$ à cette fin.

2015-08-284

SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 859 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉVACUATION DES ODEURS POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET UN EMPRUNT DE 120 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière adjointe de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 859 - Règlement décrétant l'achat et l'installation d'un système d'évacuation des odeurs pour l'usine d'épuration des eaux usées et un emprunt de 120 000 \$ à cette fin.

2015-08-285

SUJET : APPROBATION D'UN LOGO ALTERNATIF POUR LA VILLE DE PINCOURT ET AUTORISATION D'UTILISATION POUR LA PAPETERIE ET LES COMMUNICATIONS DE LA VILLE

Considérant que lors du mandat octroyé pour la refonte du site Web, le logo officiel de la Ville a été épuré;

Considérant la *Politique des communications de la Ville de Pincourt* adoptée le 12 mai 2015, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'approuver l'utilisation du logo alternatif de la Ville de Pincourt tel que préparé dans le cadre de la refonte du site Web de la Ville.

D'autoriser le Service du greffe et des communications à utiliser ce logo pour la papeterie de la Ville et les communications tant à l'interne qu'à l'externe, le tout selon les articles 44 et 45 de *la Politique des communications de la Ville de Pincourt*.

2015-08-286

SUJET : MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2015

Considérant le jour férié de la fête du Travail, le 7 septembre 2015, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Diane Boyer
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier le calendrier des séances du conseil pour 2015 afin de tenir la séance ordinaire du 8 septembre 2015 le 15 septembre 2015.

D'autoriser le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à publier un avis public pour informer la population de ce changement.

2015-08-287

SUJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856

Considérant les demandes du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (« MAMOT »), il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De supprimer le premier considérant du règlement 856, « Construction d'un nouveau bâtiment municipal », se lisant ainsi :

« CONSIDÉRANT que la Ville de Pincourt désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes. »

De modifier l'article 1 afin d'ajouter à la fin :

« Le conseil est autorisé à procéder à la construction d'un nouveau bâtiment municipal pour un montant de 4 500 000 \$, tel qu'il appert de l'estimé de la directrice des infrastructures (Annexe A). »

2015-08-288

SUJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 855

Considérant les demandes du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (« MAMOT »), il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De supprimer le premier considérant du règlement numéro 855, « Aménagement de trottoirs au pourtour des écoles Notre-Dame-de-Lorette et Edgewater », se lisant ainsi :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

« *CONSIDÉRANT* que la Ville de Pincourt désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes. »

De modifier l'article 1 afin d'ajouter à la fin :

« *Le conseil est autorisé à procéder à l'aménagement de trottoirs au pourtour des écoles Notre-Dame-de-Lorette et Edgewater pour un montant de 230 000 \$, tel qu'il appert de l'estimé de la directrice des infrastructures (Annexe A).* »

2015-08-289

SUJET : DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 841

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À compter du 1^{er} juin 2015, de nommer les personnes mentionnées ci-dessous pour appliquer le Règlement numéro 841 « *Règlement concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal* » :

M. Yanick Bernier

Directeur du Service d'urgence et de protection incendie;

M. Stéphane Séguin

Directeur adjoint du Service d'urgence et de protection incendie;

M. Richard Dubois

Directeur de l'aménagement du territoire;

M. Max Gosselin

Inspecteur-technicien;

La firme de sécurité dûment mandatée par la Ville.

2015-08-290

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE-PERROT

Considérant la réception de l'entente modifiant l'entente relative à la régie intermunicipale des équipements en loisir de L'Île-Perrot (RELIP);

Considérant que la Ville de Pincourt doit signer ladite entente afin que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire puisse officialiser le retrait de la Ville de Pincourt dans la RELIP;

Considérant la volonté de la Ville de Pincourt de mettre fin à ladite entente, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer l'entente modifiant l'entente relative à la régie intermunicipale des équipements en loisir de L'Île-Perrot.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2015-08-291

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 855 -
OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS
SUR LES RUES MARTEL ET BELLEVUE – APPEL D'OFFRES 2015-
011

Considérant la résolution 2015-07-258 autorisant un appel d'offres public;

Considérant l'appel d'offres public 2015-011 lancé du 15 juillet au 5 août 2015;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Uniroc Construction Inc.* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

| Soumissionnaires | Montant soumissionné |
|---------------------------------|----------------------|
| Uniroc Construction Inc. | 111 332,94 \$ |
| Les Excavations Gilbert Théorêt | 124 697,86 \$ |
| Groupe TNT Inc. | 131 011,43 \$ |
| Les Entreprises Ventec Inc. | 137 873,71 \$ |
| Entreprises Pearson Pelletier | 142 558,57 \$ |

il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la construction de trottoirs sur les rues Martel et Bellevue au plus bas soumissionnaire conforme, soit « *Uniroc Construction Inc.* » pour la somme de 111 332,94 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le règlement numéro 855, soit imputée au poste comptable 22.300.10.671.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

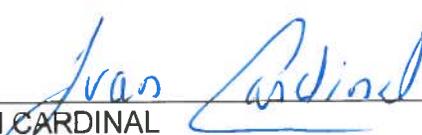
La période de questions a débuté à 20 h et s'est terminée à 20 h 11

2015-08-292

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2015

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 12, de lever la Séance ordinaire du 11 août 2015.


YVAN CARDINAL
MAIRE


M^{re} ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 15 septembre 2015**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2015-09-293

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2015.

2015-09-294

SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de septembre 2015.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2015-09-295

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2015-09-296

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015.

2015-09-297

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur Alexandre Wolford divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2015-09)

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford reprend son siège.

2015-09-298

**SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
D'AOÛT 2015**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2015-09-299

**SUJET : OPPOSITION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA RÉGIE DES
ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE-PERROT (RELIP)**

Considérant que la Ville de Pincourt a adopté différentes résolutions afin de se retirer de la Régie des équipements en loisir de l'Île-Perrot (RELIP);

Considérant que les Villes membres ont accepté le retrait de la Ville de Pincourt, mais que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ne s'est toujours pas prononcé sur ledit retrait;

Considérant que la RELIP a adopté un règlement d'emprunt relativement au projet de piscine;

Considérant que la Ville de Pincourt ne désire pas participer audit règlement, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De signifier l'opposition de la Ville de Pincourt au règlement d'emprunt de la Régie des équipements en loisir de l'Île-Perrot (RELIP) dans l'attente du retrait officiel de la Ville de Pincourt de la RELIP par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

De transmettre copie de la présente résolution aux villes membres de la RELIP.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-09-300

SUJET : AJOUT D'UN AUTOBUS SUR L'ÎLE PERROT

Considérant les modifications apportées aux circuits d'autobus sur le territoire de Pincourt;

Considérant l'achalandage accru que ces modifications ont généré;

Considérant qu'il est primordial que chacune des plages horaires soit respectée afin de pouvoir offrir à la clientèle un service ponctuel et s'arrimant avec, entre autres, les heures de passage du train de banlieue;

Considérant les impacts sur la circulation que causent les divers travaux routiers et, notamment, la reconstruction du pont Proulx sur l'autoroute 20, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la proposition soumise par le Conseil Intermunicipal de Transport de la Presqu'île (CIT) d'ajouter, au besoin, un autobus sur l'Île Perrot qui couvrira les divers circuits afin d'assurer la ponctualité du service sur l'ensemble du réseau.

D'accepter un partage des dépenses de cet ajout en fonction du minutage utilisé sur les circuits desservant la Ville de Pincourt.

De transmettre copie de la présente résolution au CIT de la Presqu'île.

2015-09-301

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2015 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2015-09-302

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE BIENS ET FOURNITURES POUR L'ÉVÉNEMENT DU 23 JUILLET 2015 AVEC L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Considérant la tenue du concert de l'Orchestre symphonique de Montréal le 23 juillet 2015;

Considérant les recommandations de la commission générale élargie, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner les dépenses effectuées dans le cadre de l'événement du 23 juillet 2015 avec l'Orchestre symphonique de Montréal pour une somme de 8 568,43 \$, taxes incluses.

Que cette dépense, financée à même le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.790.00.510.

2015-09-303

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2015

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « LEC Inc. » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 16 334,67 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour les mois d'août et septembre 2015 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2015-09-304

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LA MAISON THÉMATIQUE D'HALLOWEEN

Considérant que la Ville de Pincourt organise chaque année une maison thématique d'Halloween à l'Omni-Centre, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les Loisirs et Services communautaires à octroyer le contrat d'animation et d'aménagement des salles, à la suite d'une recherche de prix, à la firme ayant présenté la proposition répondant le mieux aux demandes de la Ville, et ce pour une somme maximale de 8 623,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense de fonctionnement soit imputée au poste budgétaire 02-790-00-510.

2015-09-305

SUJET : APPROBATION DES PROJETS N^{OS} 2569517-T1-D01 ET 2570843-T1-D01 – TELUS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'approbation des projets n^{os} 2569517-T1-D01 et 2570843-T1-D01 soumis par Telus concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2015-09-306

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AOÛT 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie :

- 3 août 2015
- 10 août 2015

2015-09-307

SUJET : VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 13 NOVEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique administrative concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville numéro POL-ADM-TRE-1999-09-01.2, les immeubles qui ont des arrrages de taxes pour les années 2013 et antérieures et/ou des droits sur les mutations immobilières dus au 31 décembre 2014.

Seront soustraites de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrrages de taxes de 2013 et de droits sur les mutations immobilières de 2014 ayant un solde de 200 \$ et moins.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre, 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 13 novembre 2015, à 11 heures.**

2015-09-308

SUJET : NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 13 NOVEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Nathalie Boisvert, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, ou, en son absence, madame Josianne Élie, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue pour le 13 novembre 2015, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

2015-09-309

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA VILLE DE RIGAUD



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant les obligations et exigences contenues à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

Considérant les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

Considérant que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

Considérant qu'en 2009, les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence;

Considérant qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'actualiser l'aide offerte pour l'intervention spécialisée en hauteur afin de tenir compte des nouvelles exigences susmentionnées;

Considérant les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

Considérant que le Service de sécurité incendie de la Ville de Rigaud est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en hauteur;

Considérant qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la signature d'une entente où la Ville de Rigaud, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, s'engage à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elle a en sa possession pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en hauteur;

Considérant que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 20 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises au Règlement no 1480 sur la tarification pour la fourniture d'équipes spécialisées en hauteur;

Considérant que plusieurs municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se sont déjà prononcées en faveur de ladite entente;
Considérant la résolution 2015-05-196 adoptée par la Ville de Rigaud par laquelle la Ville offre, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, la fourniture d'équipes spécialisées en hauteur aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désireuses de s'en prévaloir, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'entente à intervenir et préparée par la Ville de Rigaud pour la fourniture d'équipes spécialisées en hauteur;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en hauteur ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

2015-09-310

AVIS DE MOTION – TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2016

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2016 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-09-311

AVIS DE MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2016

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de ramassage, transport et disposition des ordures ménagères et du ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2016 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-09-312

AVIS DE MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2016

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2016 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-09-313

AVIS DE MOTION – TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2016 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT

Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2016 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-09-314

AVIS DE MOTION – TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS-FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2016 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2016 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-09-315

SUJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 859

Considérant la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De supprimer le premier considérant du règlement 859, achat et installation d'un système d'évacuation des odeurs pour l'usine d'épuration des eaux usées, se lisant ainsi :

CONSIDÉRANT que la Ville de Pincourt désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

De modifier l'article 1 afin d'ajouter à la fin :

Le conseil est autorisé à procéder à l'achat et à l'installation d'un système d'évacuation des odeurs pour l'usine d'épuration des eaux usées pour une somme de 120 000 \$, **tel qu'il appert de l'estimé de la directrice des infrastructures (Annexe A).**

2015-09-316

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN PORTEFEUILLE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LE TERME 2015-2020 – APPEL D'OFFRES PUBLIC # UMQ15-20152020 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Considérant la résolution 2015-06-224 confirmant l'adhésion de la Ville de Pincourt au regroupement – Solution UMQ pour une période de cinq (5) ans pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés;

Considérant l'appel d'offres public # UMQ15-2015-2020 lancé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 20 juillet 2015 au 10 août 2015 et suivant l'analyse des soumissions reçues par Mallette actuaire inc.,

| Soumissionnaires | Montant pour les 12 premiers mois | Montant pour les 12 mois suivants |
|------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| La Capitale | 250 434 \$ | 286 217 \$ |
| SSQ | 275 788 \$ | 290 176 \$ |

il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un portefeuille d'assurances collectives pour vingt (20) mois à compter du 1^{er} octobre 2015 au plus bas soumissionnaire conforme, soit « *La Capitale* ».

De joindre, à compter du 1^{er} juin 2017, le regroupement de l'Union des municipalités du Québec de Montérégie-Estrie en matière d'assurance collective des employés.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2015-09-317

SUJET : RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DÉCÈS OU MUTILATION ACCIDENTELLE (DMA) AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET BRIGADIERS SCOLAIRES (1LW55) ET POUR LES EMPLOYÉS RÉGULIERS (1LW65)

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) avec SSQ Groupe financier viendra à terme le 30 septembre 2015;

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés réguliers avec SSQ Groupe financier viendra à terme le 30 septembre 2015, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires avec SSQ Groupe financier (1LW55) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés réguliers avec SSQ Groupe financier (1LW65) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

2015-09-318

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – SEPTEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *MP Éco inc.* »

Pour le projet de mise à niveau des équipements de la station d'épuration, la somme de 221 132,21 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 17, soit la libération finale de la retenue contractuelle.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 826 soit imputée au poste comptable 22.400.10.036.

B) Paiement à effectuer à « *Les Pavages La Cité B.M. Inc.* »

Pour le projet de construction d'un trottoir de béton sur la rue Bayview, la somme de 1 671,85 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3, soit la libération finale de la retenue contractuelle.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste comptable 22.300.10.767.

C) Paiement à effectuer à « *Les Pavages Théoret inc.* »

Pour le projet de modernisation du poste de pompage SP-3, la somme de 229 252,18 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 826 soit imputée au poste comptable 22.400.40.087.

D) Paiement à effectuer à « *Uniroc Construction inc.* »
Pour le projet d'aménagement de trottoirs au pourtour des écoles Edgewater et Notre-Dame-de-Lorette, la somme de 83 717,28 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 855 soit imputée au poste comptable 22.300.10.671.

2015-09-319 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET GAZMÉTRO ET AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE BRANCHEMENT DE LA GÉNÉRATRICE À LA STATION DE POMPAGE SP-7

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures, madame Isabel Boulay, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat à intervenir entre la Ville de Pincourt et GazMétro pour le branchement de la génératrice à la station de pompage SP-7.

D'autoriser une dépense de 7 371,14 \$, toutes taxes incluses, pour ledit branchement.

Que cette dépense soit financée par le règlement 839 et imputée au poste comptable 22.400.40.092.

2015-09-320 SUJET : AUTORISATION DE LOCATION D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER ET INSTALLATION

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la location, pour une période de dix-huit (18) mois, à compter du 1^{er} octobre 2015, d'une roulotte de chantier auprès de « *Location Dickie Moore* » pour une somme mensuelle de 609,37 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser des dépenses, auprès de soumissionnaires conformes après vérification de prix, ne dépassant pas 15 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'installation de ladite roulotte.

Que ces dépenses soient financées par le surplus non réservé et imputées aux postes budgétaires 02.310.00.514 et 02.326.00.531.

2015-09-321 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - ACHAT ET INSTALLATION DE PANNEAUX D'AFFICHAGE NUMÉRIQUES - APPEL D'OFFRES 2015-010

Considérant la résolution 2015-06-225 autorisant un appel d'offres;

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2015-010 lancé du 12 août au 11 septembre 2015;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « 2642-7013 Québec Inc. / Enseignes Icône » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

| Soumissionnaires | Montant soumissionné |
|---|----------------------|
| 2642-701 Québec Inc. / Enseignes Icône | 76 803,30 \$ |
| 9066-9060 Québec Inc./ Les Enseignes Professionnelles | 83 003,00 \$ |
| Le Groupe Médiagraphe Canada Inc. | 98 368,45 \$ |
| Services d'enseignes Lumicom | S/O |

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation de panneaux d'affichage numériques au plus bas soumissionnaire conforme, soit « 2642-701 Québec Inc. / Enseignes Icône » pour la somme de 76 803,30 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser la directrice des Infrastructures à dépenser une somme maximale de 23 196,70 \$, toutes taxes incluses, auprès de fournisseurs conformes, suivant recherche de prix, pour l'installation des dalles de béton et le branchement électrique desdits panneaux d'affichage.

Que ces dépenses, financées par le surplus non réservé, soient imputées au poste comptable 22.100.10.534.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 04 et s'est terminée à 20 h 13.

2015-09-322

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 13, de lever la Séance ordinaire du 15 septembre 2015.



YVAN CARDINAL
MAIRE



M^{re} ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 13 octobre 2015**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2015-10-323

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'octobre 2015.

2015-10-324

SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois d'octobre 2015.

Monsieur le maire félicite monsieur Alexandre Wolford, conseiller du district 1, lauréat dans la catégorie 18 à 25 ans au concours *Sors du lot* du Projet Jeunes leaders visant à reconnaître les jeunes leaders de Vaudreuil-Soulanges et à les encourager à investir dans leur passion afin qu'ils influencent positivement leur communauté.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2015-10-325

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2015, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2015-10-326

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2015.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-10-327

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2015-10)

2015-10-328

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
SEPTEMBRE 2015

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de septembre 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2015-10-329

SUJET : POSITION DE LA VILLE DE LAVAL – OPPOSITION À LA
RÉALISATION DU PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST DE LA
SOCIÉTÉ TRANSCANADA – RÉSOLUTION D'APPUI

Considérant que la Ville de Pincourt opère, par l'entremise de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, un système de production et de distribution d'eau potable qui s'alimente dans la rivière des Outaouais et que cette dernière est mise à risque de contamination par hydrocarbure par le projet d'oléoduc d'Énergie Est TransCanada;

Considérant la résolution 2015/537 de la Ville de Laval;

Considérant le mémoire de la Ville de Laval déposé dans le cadre de la consultation publique de la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal exprimant son opposition à la réalisation du projet Oléoduc Énergie Est de la société TransCanada, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la position de la Ville de Laval et de s'opposer à la réalisation du projet Oléoduc Énergie Est de la société TransCanada.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-10-330

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2015 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2015-10-331

SUJET : DÉPÔT DES RAPPORTS DES INDICATEURS DE GESTION POUR LES ANNÉES 2013 ET 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des rapports des indicateurs de gestion pour les années 2013 et 2014.

2015-10-332

SUJET : DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du premier rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2015.

2015-10-333

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT ET DE PLANTATION D'ARBRES, D'ARBUSTES ET DE PLANTES VIVACES SUR L'AVENUE FOREST ENTRE LA RUE RACINE ET LES LIMITES DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Considérant l'approbation de la Commission des infrastructures, travaux publics et de l'aménagement du territoire tenue le 21 septembre 2015, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'arbres, d'arbustes et de plantes vivaces, par le directeur des Travaux publics, sur l'avenue Forest, entre le boulevard Pincourt et les limites de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, après recherche de prix auprès de soumissionnaires reconnus, pour une somme ne dépassant pas 12 500 \$ taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le règlement 840, soit imputée au poste comptable 22.300.10.795.

D'entériner l'achat d'arbres d'arbustes et de plantes vivaces, par le directeur des Travaux publics sur l'avenue Forest entre la rue Racine et le boulevard Pincourt, après recherche de prix auprès de soumissionnaires reconnus, pour une somme ne dépassant pas 11 000 \$ taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste comptable 22.300.10.644.

2015-10-334

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2015

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 15 802,02 \$, taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois d'octobre 2015 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2015-10-335

SUJET : PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT

Considérant que Loisir et Sport Montérégie propose un programme de soutien au développement de l'engagement bénévole et qu'à cet effet, Loisir et Sport Montérégie s'engage à :

- Fournir des outils et du soutien afin de rendre visible la contribution du bénévolat en vue de le rendre attractif et attrayant aux yeux des citoyens;
- Fournir des affiches de la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles, en vue de sa diffusion et de sa visibilité;
- Fournir le lien du « *Portail en gestion des bénévoles* » et fournir l'information à son utilisation optimale;
- Fournir des outils afin de questionner l'état de situation du renouvellement de l'engagement bénévole et d'y poser des gestes en vue de son développement;
- Reconnaître et rendre visibles annuellement les organismes et municipalités qui s'engageront à soutenir le développement du bénévolat en loisir et en sport ainsi que leurs initiatives.

Considérant que le secteur du loisir public :

- Contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- Contribue au développement du capital social des communautés;
- Offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique;

Considérant que l'engagement bénévole auprès de la collectivité :

- Contribue au développement de l'appartenance, du tissu social et de l'implication citoyenne;
- Contribue au dynamisme et à la qualité de vie de la communauté;
- Contribue à assurer une offre diversifiée de loisirs grâce à la prise en charge par la communauté;
- Contribue à maintenir les coûts accessibles de l'offre de service en loisir public;

Considérant que l'engagement bénévole auprès des individus :

- Contribue à la réalisation personnelle et à l'estime de soi;
- Contribue à la réalisation de ses projets et de ses ambitions;
- Permet de s'intégrer dans son milieu et de socialiser.

il est,

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer la participation de la Ville de Pincourt au programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport, et à cet effet :

- Signer la Déclaration pour le soutien au développement de l'engagement bénévole;
- Adhérer à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles et en faire l'affichage aux lieux et endroits où des bénévoles s'engagent;
- Rendre visible l'engagement bénévole en vue de le rendre attrayant aux yeux des citoyens;
- Diffuser auprès des bénévoles les outils et ressources du « *Portail en gestion des bénévoles* » et faciliter leur utilisation;
- Participer activement aux activités de réseautage;
- Nommer une personne responsable du suivi.

2015-10-336

SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que le contrat pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire octroyé par la résolution 2013-05-159 et prolongé une première fois par la résolution 2014-08-284 vient à échéance au 31 décembre 2015;

Considérant que, dans son appel d'offres 2013-08, la Ville de Pincourt avait prévu la possibilité de prolonger le contrat pour deux années additionnelles, une (1) année à la fois, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville désire se prévaloir de son droit de prolonger le contrat octroyé à « Groupe conseil VCS » pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la ville de Pincourt pour l'année 2016 selon les modalités prévues à l'article 2.8.6 du cahier des instructions aux soumissionnaires et clauses générales de l'appel d'offres 2013-08 pour la somme de 46 909,80 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.210.00.492.

2015-10-337

SUJET :

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE TRANSMETTRE CETTE DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRC)

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Pincourt désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Pincourt prévoit la formation de huit (8) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville de Pincourt doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) en conformité avec l'article 6 du Programme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

2015-10-338

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – PASSAGE D'ÉCOLIERS AU COIN DU BOULEVARD PINCOURT ET DE LA 5^E AVENUE – ACHAT DE FOURNITURES SUPPLÉMENTAIRES ET INSTALLATION

Considérant l'approbation, par la Commission de sécurité publique, le 20 avril 2015 ainsi que par la résolution 2015-08-282, pour l'achat de panneaux lumineux et de clignotants au coin du boulevard Pincourt et de la 5e Avenue;

Considérant que le rapport du Service d'urgence et de protection incendie présenté en Commission de sécurité publique le 28 septembre 2015 démontre qu'il y a lieu de procéder à l'achat de fournitures supplémentaires et à leur installation;

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique tenue le 28 septembre 2015, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat de fournitures supplémentaires auprès de la firme « *Signalisation Kalitec Inc.* » pour une somme de 3 000,85 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense de 1 500 \$ taxes incluses auprès de la firme « *Béton Longueuil* » pour l'installation desdites fournitures.

Que ces dépenses, financées par le surplus non réservé, soient imputées au poste comptable 22.100.10.566.

2015-10-339

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR PARTIES FACIALES – PROJET INC-2015-111

Considérant l'inscription du projet spécial INC-2015-111 au programme des dépenses en immobilisations 2013-2014-2015, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat, après recherche de prix auprès de divers fournisseurs, de pièces d'équipements pour parties faciales auprès de « *L'Arsenal* », pour une somme totale de 2 849,08 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.220.40.098.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 569,92 \$, à compter de l'exercice financier 2016.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-10-340

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE PIÈCES POUR LA MISE À NIVEAU DES APPAREILS RESPIRATOIRES – PROJET INC-2015-112

Considérant l'inscription du projet spécial INC-2015-112 au programme des dépenses en immobilisations 2013-2014-2015, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, après recherche de prix auprès de divers fournisseurs, de pièces pour la mise à niveau des appareils respiratoires auprès de « *L'Arsenal* », pour une somme totale de 11 325,63 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.220.40.091.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 2 265,13 \$, à compter de l'exercice financier 2016.

2015-10-341
AMENDÉE
PAR LA
RÉSOLUTION
2015-11-376

SUJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SCÈNE DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 13 AOÛT 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature, par monsieur Yanick Bernier, directeur des Services d'urgence et de protection incendie, auprès de la firme « *Stageline* » d'un contrat de location d'une scène pour l'événement de la Journée des pompiers du 13 août 2016 pour une somme de 12 000 \$, taxes incluses.

Qu'un acompte d'une somme de 6 000 \$ soit versé à « *Stageline* ».

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-227-00-496.

2015-10-342

SUJET : APPROBATION DES PROJETS N^{OS} DCL-21755006 - HYDRO-QUÉBEC, H23219 - BELL, 2557150-T1-D01-REV (TRAVAUX PAR HYDRO-QUÉBEC), 2557150-T1-D01-REV (TRAVAUX PAR TELUS), 2568327-T1-D01 ET 2571098-T1-D01 - TELUS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{OS} DCL-21755006 soumis par Hydro-Québec, H23219 soumis par Bell, 2557150-T1-D01-REV (travaux par Hydro-Québec), 2557150-T1-D01-REV (travaux par Telus), 2568327-T1-D01 et 2571098-T1-D01 soumis par Telus concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2015-10-343

SUJET : OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME « BC² » POUR LA CONCORDANCE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRC)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation de la Commission des infrastructures, travaux publics et de l'aménagement du territoire tenue le 21 septembre 2015, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du mandat à la firme « BC² » pour la concordance du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Pincourt au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) pour une somme de 16 300,01 \$ taxes incluses.

Que cette dépense d'exploitation soit imputée au poste budgétaire 02.610.00.411

2015-10-344

SUJET : APPROBATION DU PLAN DE REMPLACEMENT DE LOTS
N° 1084329, MINUTE 21 447 – LOTS 5 789 415 À 5 789 431

Considérant le rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du plan de remplacement de lots no 1084329, minute 21 447, tel que présenté en date du 9 octobre 2015, soit les lots projetés 5 789 415 à 5 789 431 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10 %) de la valeur du terrain ne soit pas exigé, ce montant ayant été payé lors d'une opération cadastrale précédente.

2015-10-345

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL –
SEPTEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie :

- 29 septembre 2015

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire :

- 21 septembre 2015

Commission d'administration et de finances :

- 21 septembre 2015



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission de développement social, des services communautaires et loisirs :

- 28 septembre 2015

Commission de sécurité publique :

- 28 septembre 2015

2015-10-346

SUJET : NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS DE NOVEMBRE 2015 À
OCTOBRE 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les maires suppléants soient nommés comme suit :

| Périodes | Conseillers | District |
|------------------------------------|----------------------------|----------|
| Novembre 2015 à février 2016 incl. | Madame Denise Bergeron | 2 |
| Mars 2016 à juin 2016 incl. | Monsieur Jim Miron | 5 |
| Juillet 2016 à octobre 2016 incl. | Madame Diane Boyer | 4 |
| Novembre 2016 à février 2017 incl. | Monsieur Sam Ierfino | 3 |
| Mars 2017 à juin 2017 incl. | Monsieur Alexandre Wolford | 1 |
| Juillet 2017 à octobre 2017 | Monsieur René Lecavalier | 6 |

2015-10-347

SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR
« REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES » POUR LA
PÉRIODE DU 30 NOVEMBRE 2015 AU 1^{ER} JANVIER 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance « remboursement des frais juridiques » relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident du travail pour la période du 30 novembre 2015 au 1^{er} janvier 2016 à la firme BFL Canada risques et assurances inc.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires d'assurance des services de la Ville.

2015-10-348

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURES SUR LES 23, 24 ET 25^E AVENUES ET UN
EMPRUNT SUFFISANT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement décrétant des travaux d'infrastructures sur les 23, 24 et 25^e Avenues et un emprunt suffisant pour en défrayer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-10-349

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DES ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX, DE
L'AQUEDUC ET DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA 5^E
AVENUE ET UN EMPRUNT SUFFISANT POUR EN DÉFRAYER LE
COÛT



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement décrétant des travaux de réfection des égouts sanitaires et pluviaux, de l'aqueduc et de la chaussée sur une partie de la 5^e Avenue et un emprunt suffisant pour en défrayer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2015-10-350 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – OCTOBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Uniroc Construction inc.* »

Pour le projet d'aménagement de trottoirs au pourtour des écoles Edgewater et Notre-Dame-de-Lorette, la somme de 9 175,43 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 et la libération de la retenue de 5 %.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 855 soit imputée au poste comptable 22.300.10.671.

B) Paiement à effectuer à « *Les Pavages Théoret inc.* »

Pour le projet de modernisation du poste de pompage SP-3, la somme de 281 250,66 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 826 soit imputée au poste comptable 22.400.40.087.

2015-10-351 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT DE GÉNÉRATRICES POUR LA STATION DE POMPAGE SP7 ET L'HÔTEL DE VILLE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures, madame Isabel Boulay, à aller en appel d'offres public pour l'achat de génératrices pour la station de pompage SP7 et l'hôtel de Ville.

2015-10-352 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures, madame Isabel Boulay, à aller en appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture du garage municipal.

2015-10-353 SUJET : AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME CN ECOCONNEXIONS – « DE TERRE EN AIR »

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner la présentation, par la directrice des Infrastructures, d'une demande de subvention dans le cadre du programme CN Ecoconnexions – « De terre en air » pour l'aménagement paysager de la piste cyclable entre la rue Racine et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

2015-10-354

SUJET : APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2015-014 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération pour l'appel d'offres 2015-014 – Services professionnels pour l'élaboration des plans et devis pour les nouveaux ateliers municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

2015-10-355

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 17, de lever la Séance ordinaire du 13 octobre 2015.


YVAN CARDINAL
MAIRE


M^E ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 10 novembre 2015**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2015-11-356

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2015.

2015-11-357

SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de novembre 2015.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

UNE MINUTE DE SILENCE EST OBSERVÉE POUR LE JOUR DU SOUVENIR.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Monsieur le maire, Yvan Cardinal, dépose son rapport sur la situation financière de la Ville de Pincourt en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

2015-11-358

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

- 2015-11-359 SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 OCTOBRE 2015
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015.
- 2015-11-360 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2015-11)
- 2015-11-361 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
D'OCTOBRE 2015
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'octobre 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2015-11-362 SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – LA GRANDE
GUIGNOLÉE DES MÉDIAS
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser Moisson Sud-Ouest à tenir un barrage routier au profit de la Grande Guignolée des médias, le jeudi 3 décembre 2015, à l'intersection du boulevard de l'Île et de la 5^e Avenue à Pincourt.
- De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.
- 2015-11-363 SUJET : SOUTIEN FINANCIER AU PROJET « LE FESTIVAL DE LA S.O.U.P.E.
DE VAUDREUIL-SOULANGES » 2016
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le versement d'une somme de 0,15 \$ par citoyen pour un total de 2 216,10 \$ à titre de contribution de la Ville de Pincourt au projet « Le Festival de la S.O.U.P.E. de Vaudreuil-Soulanges » 2016.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.991 et payée à même les disponibilités budgétaires 2016.

2015-11-364

SUJET :

EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK LABELLE À TITRE DE CHEF DE DIVISION – TRAVAUX PUBLICS

ABROGÉE PAR LA
RÉSOLUTION
2015-12-398

Considérant les recommandations du directeur général et du directeur des Ressources humaines en Commission générale élargie le 2 novembre 2015;

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'embauche de monsieur Patrick Labelle, à titre de chef de division – Travaux publics, conditionnellement à ce que l'ensemble des tests auquel il sera soumis soit réussi ou concluant, selon le cas, et qu'il réponde à toutes les exigences du poste. De plus, monsieur Labelle sera assujéti à une période d'essai de six (6) mois suivant le départ à la retraite de monsieur Serge Lebeau.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail entre la Ville de Pincourt et monsieur Patrick Labelle.

2015-11-365

SUJET :

APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SIMPLIFICATION DE LA REDDITION DE COMPTES DES MUNICIPALITÉS

Considérant que le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose une reddition de comptes fondée sur les principes de l'imputabilité des élus municipaux envers les citoyens et la saine gestion des fonds publics;

Considérant que le premier ministre du Québec, dans son discours d'ouverture de la 1^{re} session de la 41^e législature de l'Assemblée nationale du Québec le 21 mai 2014, déclarait « Nous désirons refonder le partenariat entre Québec et les municipalités, bannir le terme "créature" et envisager l'avenir sur la base de deux ordres de gouvernement qui ont leurs responsabilités propres et qui travaillent ensemble au service du même contribuable »;

Considérant que le 11 mars 2015, le gouvernement du Québec a créé le Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités et nommé à sa tête monsieur Jean Perrault, ex-maire de Sherbrooke et ex-président de l'UMQ;

Considérant que le mandat du Groupe de travail consistait à faire l'inventaire des redditions de comptes des municipalités envers le gouvernement présentant une lourdeur administrative et à formuler des recommandations pour les simplifier, les regrouper ou les alléger;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le Groupe de travail a effectué une vaste consultation auprès de 400 élus et gestionnaires municipaux de toutes les régions du Québec;

Considérant que les recommandations du rapport « *Faire confiance* », basées sur la transparence, l'imputabilité, l'efficacité et l'efficience s'inscrivent dans la volonté de redéfinir la relation entre le gouvernement du Québec et les municipalités et de reconnaître celles-ci comme de véritables gouvernements;

Considérant que les municipalités québécoises consacrent près de 2,5 millions d'heures à répondre aux exigences diverses des ministères et des organismes municipaux et qu'une très large partie de ces heures pourrait être consacrée plutôt au bénéfice des citoyens;

Considérant que l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, propose de mettre en place une politique visant à alléger les procédures de reddition de comptes des municipalités au gouvernement tout en assurant la cohérence des exigences gouvernementales aux municipalités;

Considérant qu'il est urgent d'alléger et de simplifier la reddition de comptes des municipalités envers le gouvernement pour s'assurer que chaque dollar soit investi dans l'amélioration des services, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer l'Union des municipalités du Québec dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci mette en œuvre dès maintenant l'ensemble des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités dans le respect de l'échéancier proposé.

De transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec, à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'à madame Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec.

2015-11-366

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - MANDAT POUR UNE ÉTUDE DE CIRCULATION DANS LE CADRE DU PROJET DE REQUALIFICATION DU CHEMIN DUHAMEL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du mandat pour l'étude de circulation dans le cadre du projet de requalification du chemin Duhamel à la firme « CIMA+ », suivant recherche de prix, pour une somme de 15 751,58 \$ taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste comptable 22.300.10.672.

2015-11-367

SUJET : IMPLANTATION DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION DANS LE SECTEUR DE POINTE-AUX-RENARDS – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant les avancés de la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt (ci-après « Coopérative ») social dans le cadre du projet d'implantation d'une Coopérative d'habitation dans le secteur de Pointe-aux-Renards;

Considérant les besoins de la Coopérative relativement à la défense de son projet;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite voir l'implantation de la Coopérative d'habitation;

Considérant la demande écrite du conseil d'administration de la Coopérative, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Pincourt réitère son désir de voir l'implantation de la Coopérative d'habitation et, de ce fait, contribuera à l'implantation des services municipaux nécessaires à ces fins, dans la mesure où la Coopérative aura satisfait aux demandes et exigences du *Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*.

Que la Ville applique les modalités de l'entente signée entre les parties par laquelle la Coopérative s'engage à payer le coût du branchement des infrastructures municipales ainsi que tous les frais qui s'y rattachent, et ce dans les proportions énoncées dans le règlement d'emprunt couvrant ces infrastructures que la Ville adoptera.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt.

2015-11-368

SUJET : **MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE – MESURES À
ENTREPRENDRE POUR LA RÉALISATION DE LA VENTE DES
TERRAINS DANS LE SECTEUR POINTE-AUX-RENARDS**

Considérant le projet de développement immobilier du Groupe Voyer dans le secteur de Pointe-aux-Renards;

Considérant que la présence de diverses servitudes inutilisées grève une partie des terrains devant être vendue au Groupe Voyer;

Considérant la nécessité que ces servitudes soient retirées afin que la vente puisse être conclue;

Considérant que la Ville de Pincourt doit voir à un développement harmonieux de son territoire, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater la direction générale afin de prendre toutes les mesures nécessaires et/ou légales afin que la vente des terrains se réalise et que le projet de développement du secteur Pointe-aux-Renards puisse se concrétiser.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2015-11-369

SUJET : TRANSMISSION DU RÔLE D'ÉVALUATION STRUCTURÉ DE LA VILLE DE PINCOURT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRC) – AUTORISATION À LA FIRME « LES ESTIMATEURS PROFESSIONNELS LEROUX, BEAUDRY, PICARD & ASSOCIÉS INC. »

Considérant que la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) est à réviser son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

Considérant la demande de la Direction régionale de la sécurité civile et incendie de la Montérégie et de l'Estrie, du ministère de la Sécurité publique du Québec, reçue par la MRC, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la firme « *Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & associés inc.* » à transmettre à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) le rôle d'évaluation structuré selon les exigences du logiciel CRisqueIncendie comme demandé par la Direction régionale de la sécurité civile et incendie de la Montérégie et de l'Estrie, du ministère de la Sécurité publique du Québec.

2015-11-370

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2015 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2015-11-371

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT D'UNE SCIE À BÉTON ET ASPHALTE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Travaux publics à procéder à l'achat d'une scie à béton et asphalte avec réservoir d'eau ainsi qu'une (1) lame au diamant pour l'asphalte, suivant une recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de la firme « Gevesco » pour une somme maximale de 10 000 \$ taxes incluses.

Que cette dépense d'exploitation soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.625.

2015-11-372

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT DE DEUX FEUX DE CIRCULATION

Considérant que les feux de circulation à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et de la rue Joseph Lafliche ont été endommagés à deux reprises;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le coût de remplacement de ces feux de circulation sera éventuellement défrayé par les responsables des bris, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Travaux publics à procéder à l'achat de deux feux de circulation, suivant une recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de la firme « *Denis Bourbonnais & Fils inc.* » pour une somme maximale de 10 060,31 \$ chacun taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.490.00.531.

2015-11-373

SUJET : **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA # 1 AU CONTRAT DE LOCATION INTERVENUE ENTRE LE GROUPE LEC INC., L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT INC. ET LES VILLES DE PINCOURT, L'ÎLE-PERROT ET NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'addenda # 1 au contrat de location intervenue entre le Groupe LEC Inc. (Aréna Cité des jeunes), l'Association de hockey mineur Île-Perrot et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

2015-11-374

SUJET : **AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2015**

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 27 757,11 \$, taxes incluses, pour la location des glaces pour les mois de novembre et décembre 2015 à l'Aréna de la Cité des jeunes.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2015-11-375

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CASERNE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi du contrat pour la réfection de la toiture de la caserne, après recherche de prix auprès de divers fournisseurs, auprès de la firme « *Les toitures Ad Vitam* » pour une somme de 22 420,13 \$ taxes incluses.

Que ces dépenses, financées par le surplus non réservé, soient imputées au poste comptable 22.100.20.721.

2015-11-376

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2015-10-341 - SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SCÈNE DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 13 AOÛT 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier, dans le premier paragraphe, les mots « *pour une somme de 12 000 \$, taxes incluses* » par les mots « *pour une somme de 13 797 \$ taxes incluses* ».

De modifier, dans le deuxième paragraphe les mots « *une somme de 6 000 \$* » par les mots « *une somme de 6 898,50 \$* ».

2015-11-377

SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LE RÈGLEMENT 842 – ACHAT D'ACCESSOIRES POUR LE CAMION AUTO-POMPE 206

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'accessoires pour le camion autopompe 206, auprès de fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour une somme de 14 813,31 \$, taxes incluses.

Que ces dépenses, financées par le règlement 842, soient imputées au poste comptable 22.220.40.096.

2015-11-378

SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'Association des pompiers volontaires de la Ville de Pincourt à tenir un barrage routier au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges le samedi 28 novembre 2015, à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et du boulevard du Traversier à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.

2015-11-379

SUJET : APPROBATION DU PROJET N° H37180 - BELL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° H37180 soumis par Bel concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2015-11-380

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – OCTOBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Comité consultatif d'urbanisme :

- 8 octobre 2015

2015-11-381

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – GREFFE - NOVEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement suivant :

A) Paiement à effectuer à l'agence « *Locomotive* » :

Pour le projet de refonte du site Web, comme autorisé par la résolution 2015-04-146, la somme de 12 497,78 \$ taxes incluses représentant le versement final en fin de mandat.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.100.40.795.

B) Paiement à effectuer à la firme « *Kerry Knapp Traduction & Communication* » :

Pour le projet de refonte du site Web, la somme de 2 279,27 \$ taxes incluses représentant le versement final pour la traduction des textes du nouveau site Web.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.100.40.795.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner le paiement suivant :

A) Paiement effectué à la firme « *Kerry Knapp Traduction & Communication* » :

Pour le projet de refonte du site Web, la somme de 2 451,75 \$ taxes incluses représentant le premier versement pour la traduction des textes du nouveau site Web.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.100.40.795.

2015-11-382

SUJET : PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans le bulletin municipal Info-Pincourt.

2015-11-383

SUJET : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.

2015-11-384

SUJET : AUTORISATION AU GREFFIER DE PROCÉDER À LA DISPOSITION DE MATÉRIELS ROULANTS VÉTUSTES

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le greffier à procéder à la disposition de matériels roulants vétustes, selon la liste déposée, soit par le biais d'une vente publique ou par le biais du Service de la gestion et de la disposition des biens (SGDB) du Centre de Services Partagés du Québec.

2015-11-385

SUJET : PAIEMENT MENSUEL – INFRASTRUCTURES – NOVEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Les Pavages La Cité B.M.inc.* »

Pour le projet de construction d'un trottoir et d'une piste cyclable le long de l'avenue Forest, la somme de 4 120,07 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3, soit la libération de 50 % de la retenue de 5 %.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 840 soit imputée au poste comptable 22.300.10.795.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2015-11-386 SUJET : OCTROI D'UN MANDAT AFIN DE PROCÉDER AUX RELEVÉS EN VUE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LES 23, 24 ET 25^{ES} AVENUES
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'octroi d'un mandat à la firme « *Les services EXP* », suivant recherche de prix, pour effectuer les relevés nécessaires en vue des travaux d'infrastructures sur les 23, 24 et 25^{es} Avenues, pour une somme de 10 300 \$ taxes incluses.
- Que cette dépense d'exploitation soit imputée au poste budgétaire 02.401.00.411.
- 2015-11-387 SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES À DIVERS ENDROITS
- Considérant une somme de 25 000 \$ allouée au budget 2015 pour la réfection de trottoirs et de bordures;
- Considérant la recherche de prix au mètre linéaire auprès de fournisseurs reconnus;
- Considérant que le plus bas prix a été fourni par « *Les Pavages de La Cité B.M. inc.* », il est :
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner une dépense pour la réfection de trottoirs et de bordures à divers endroits auprès de la compagnie « *Les Pavages de La Cité B.M. inc.* » pour une somme maximale de 20 551,80 \$ taxes incluses.
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.401.00.521.
- 2015-11-388 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION - ACHAT D'UN SERVEUR POUR LE RÉSEAU INFORMATIQUE DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'achat auprès de la firme « *LOB Inc.* », suivant recherche de prix, d'un serveur pour le réseau informatique de la Ville de Pincourt incluant le système d'exploitation, le montage, mise à niveau, l'installation et la configuration, pour une somme de 9 176,30 \$ taxes incluses.
- Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds d'administration et imputée au poste budgétaire 03.600.10.742.
- 2015-11-389 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT 856 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT MUNICIPAL – APPEL D'OFFRES 2015-014



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2015-07-264 autorisant un appel d'offres sur invitation;

Considérant l'appel d'offres 2015-014 lancé du 2 au 30 octobre 2015;

Considérant la résolution 2015-10-354 approuvant les critères de sélection;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le comité de sélection;

Considérant l'avis légal reçu;

Considérant que le soumissionnaire, l'entreprise *Vincent Leclerc Architecte inc.*, doit voir sa soumission rejetée en raison de l'absence de prix pour un élément obligatoire du bordereau de soumission qui prévoyait les services de surveillance avec résidence durant l'exécution des travaux (Item E);

Considérant que cette omission a une incidence sur le prix et que par conséquent ladite omission doit être assimilée à une irrégularité majeure ne pouvant faire l'objet de correctif;

Considérant que l'analyse démontre que la proposition du premier soumissionnaire conforme, l'entreprise « MDA Architectes », a obtenu le plus haut pointage et est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

| Firmes ayant soumissionné | Pointage |
|--|--------------|
| Gémel Inc. | Non qualifié |
| MDA Architectes | 3.843 |
| Réal Paul Architecte inc. | 2.334 |
| Poirier Fontaine Architectes | 2.927 |
| Vincent Leclerc Architecte inc. | Rejeté |
| Archipel Architecture | 3.007 |
| Groupe Leclerc Architecture + Design | 2.535 |
| Michel Pellerin Architecte | 2.755 |
| Dagenais Architecte + Associé inc. | 2.771 |
| Massicotte Dignard Taillefer Patenaude | 3.010 |
| Fugere Architecture + JP Groupe | Non qualifié |

il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour les Services professionnels pour la construction d'un nouveau bâtiment municipal à « MDA Architectes », soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage, pour une somme de 349 351,51 \$ taxes incluses.

Que cette dépense financée par le règlement 856 soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2015-11-390

SUJET : RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL - APPEL D'OFFRES 2015-015

Considérant la résolution 2015-10-352 autorisant un appel d'offres sur invitation;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'appel d'offres 2015-015 lancé du 23 octobre au 6 novembre 2015;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté un prix qui est de beaucoup supérieur à l'estimation de la Ville, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler l'appel d'offres 2015-015 et d'autoriser la directrice du Service des infrastructures à retourner en appel d'offres sur invitation en 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

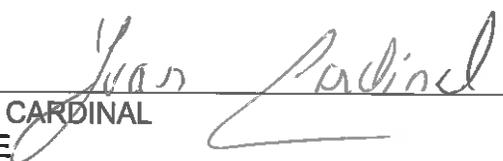
La période de questions a débuté à 20 h 16 et s'est terminée à 20 h 25.

2015-11-391

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2015

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

À 20 h 25, de lever la Séance ordinaire du 10 novembre 2015.


YVAN CARDINAL
MAIRE


M^E ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 8 décembre 2015**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

2015-12-392

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de décembre 2015.

2015-12-393

SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de décembre 2015.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2015-12-394

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2015, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2015-12-395

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2015.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-12-396

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2015-12)

2015-12-397

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
NOVEMBRE 2015

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de novembre 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2015-12-398

SUJET : ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2015-11-364

Considérant le libellé de la résolution 2015-11-364, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abroger la résolution 2015-11-364 relativement à l'embauche du chef de division – Travaux publics.

2015-12-399

SUJET : ENTRAVES À LA CIRCULATION – TRAVAUX AU PONT PROULX ET
AU PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES – MESURES DE MITIGATION
EXIGÉES AFIN DE MINIMISER L'IMPACT AUX RÉSIDENTS DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-
SOULANGES (MRC)

Considérant qu'un important bassin de la population de Vaudreuil-Soulanges se déplace chaque jour vers le centre-ville de Montréal ou dans l'Ouest-de-l'Île pour les besoins du travail, ainsi que pour fréquenter les établissements scolaires postsecondaires, les services hospitaliers ou médicaux spécialisés, les différents services gouvernementaux, en l'absence de ceux-ci sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant les travaux déjà en cours sur le pont Proulx sur le territoire de l'Île Perrot;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant les travaux d'urgence sur le pont de l'Île-aux-Tourtes;

Considérant que les travaux sur le pont de l'Île-aux-Tourtes pourraient se prolonger pendant un certain temps, comme en font foi les derniers communiqués de presse et l'annonce de travaux dans la dernière missive de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie (DOM) du Ministère des Transports du Québec (MTQ) en date du 3 novembre;

Considérant les travaux d'importance prévus sur différents tronçons de l'Autoroute 20 (A20), notamment, mais sans s'y limiter, les travaux dans le secteur des échangeurs St-Pierre et Turcot;

Considérant que le MTQ avait déjà prévu une rencontre de planification de mesures de mitigation le 15 décembre prochain;

Considérant que la Ville de Pincourt maintient sa position exprimée dans sa correspondance du 4 novembre dernier;

Considérant qu'en fonction de l'urgence de procéder aux travaux, des mesures de mitigation doivent être mises en place dès maintenant, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie intégrante de la présente :

d'exiger de la part du MTQ que les mesures de mitigation suivantes soient mises en place afin d'atténuer l'impact majeur des travaux, à savoir :

- Interdire la circulation aux véhicules lourds sur le tronçon de l'Autoroute 40 (A40) à l'Est de la jonction avec l'Autoroute 30 (A30) et sur le pont de l'Île-aux-Tourtes de même que sur le tronçon de l'A20 à l'Est de l'A30 et ce jusqu'au pont Galipeault, aux heures de pointe du matin et du soir et dévier ces véhicules vers l'A30;
- Assumer les coûts afin de doubler les services de transports en commun locaux rabattant les usagers vers le train de banlieue, ou les points de correspondance avec le réseau de la Société de transport de Montréal, et ce, sur l'ensemble du territoire desservi par le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île (CIT);
- Proposer des réductions tarifaires importantes afin d'inciter un plus grand nombre d'usagers à emprunter les transports en commun et réduire le nombre d'usagers sur un réseau qui sera considérablement surchargé, sur l'ensemble du territoire du CIT;
- Installer des panneaux à messagerie variable sur l'ensemble des voies de circulation de la région, conduisant au réseau routier national, afin de transmettre, en temps réel, l'information concernant l'évolution des conditions de circulation et proposer des trajets alternatifs;
- Tenir des rencontres d'information et de consultation fréquentes avec l'ensemble des partenaires municipaux et les organismes affiliés afin de faire le point sur la situation et apporter les correctifs nécessaires, s'il y a lieu;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- S'engager à bonifier les mesures de mitigation mises en place, et/ou à ajouter de nouvelles mesures si celles-ci s'avèrent insuffisantes;
- Réactiver le dossier de parachèvement de l'A20 afin de doter la région de Vaudreuil-Soulanges d'un réseau routier complet nécessaire pour desservir adéquatement et de façon sécuritaire l'ensemble des citoyens en droit de s'attendre à un même niveau de service que tout autre citoyen de la grande région de Montréal, et donner accès à nos citoyens aux services essentiels qui sont absents du territoire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC).

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Robert Poëti, ministre des Transports et ministre responsable de la région de Montréal, à madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, à la DOM du MTQ, à la MRC, au CIT, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'Agence métropolitaine de transport, à la Société de transport de Montréal, à la Chambre de commerce et de l'industrie de Vaudreuil-Soulanges, à l'Association des gens d'affaires de l'Île Perrot, ainsi qu'aux villes sur le territoire de la MRC, à la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et au village de Senneville.

2015-12-400

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2015 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2015-12-401

SUJET : APPROBATION DU BUDGET 2015 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

Considérant la réception du budget révisé de l'Office municipal d'habitation;

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget 2015 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que présenté et approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 6 novembre 2015.

Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à la hausse à 9 703 \$.

2015-12-402

SUJET : AFFECTATION DE LA CHARGE CORRESPONDANTE AUX DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR (DCTP) – AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'à compter de l'exercice financier 2015, les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable, soit le chapitre SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public;

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a instauré la possibilité de recourir à une mesure d'allègement fiscal faisant appel au mécanisme des Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP), il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'advenant le cas où un passif au titre de sites contaminés devait être comptabilisé, en conformité avec le chapitre SP 3260, la trésorière sera autorisée à affecter la charge correspondante aux Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) afin d'en étaler l'effet sur la taxation.

2015-12-403

SUJET : DÉPÔT DU DEUXIÈME (2^E) RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du deuxième (2^e) rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2015.

2015-12-404

SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECOUVREMENT DES SOMMES
DUES À LA VILLE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique de recouvrement des sommes dues à la Ville et d'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, ladite politique.

Que cette politique entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

2015-12-405

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RÉPARATION DU
TRACTEUR HIVERNAL SUR CHENILLE PRINOTH SW4S

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement de la réparation du tracteur hivernal sur chenille Prinoth SW4S, auprès de la firme « *Équipements Plannord* », pour une somme de 16 650,05 taxes incluses.

Que cette dépense d'exploitation soit imputée au poste budgétaire 02.315.00.540.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2015-12-406 SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE TRANSPORT ET LA
DISPOSITION DE MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES
(COLASSE)

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le transport et la disposition de matières dangereuses résiduelles (colasse), auprès de la firme « CRI Environnements inc. », pour une somme ne dépassant pas 8 300 \$ taxes incluses.

Que cette dépense d'exploitation soit imputée au poste budgétaire 02.420.00.518.

2015-12-407 SUJET : SIGNATURE DU CONTRAT AVEC J-BEL-AIR ENR. POUR
L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PINCOURT
POUR L'ANNÉE 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat avec la firme « J-Bel-Air Enr. », à la suite d'une recherche de prix, pour l'entretien ménager de la bibliothèque de Pincourt pour l'année 2016.

D'autoriser une dépense annuelle de 12 000 \$, exempte de taxes.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.770.00.551.

2015-12-408 SUJET : AUTORISATION – HIVER EN FÊTE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de l'activité « Hiver en Fête » au parc Olympique le samedi 30 janvier, 2016 et de permettre les activités suivantes :

- campement scout avec feu de joie (nuit du 29 au 30 janvier)
- tours de traîneaux de chevaux (circuit routier)
- tours de traîneaux de chiens
- vente d'articles promotionnels et kiosque de restauration
- mini-ferme avec animaux
- circulation et stationnement de véhicules de service
- cerfs-volants acrobatiques
- pêche sur glace (Baie Bellevue)
- « go-carts » à pédales
- autres animations et jeux divers

2015-12-409 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA # 1 AU
PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENUE ENTRE L'ASSOCIATION
DE HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT INC. ET LES VILLES DE
PINCOURT, L'ÎLE-PERROT ET NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Considérant le protocole d'entente intervenu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'addenda # 1 au protocole d'entente intervenue entre l'Association de hockey mineur Île-Perrot et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

2015-12-410

SUJET : APPROBATION DES PROJETS ING-138192 1493938-0145 DE VIDÉOTRON, H35593 DE BELL ET 2557150-T1-D01-REV3 ET 2571098-T1-D01-REV DE TELUS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets ING-138192 1493938-0145 de Vidéotron, H35593 de Bell et 2557150-T1-D01-REV3 et 2571098-T1-D01-REV de Telus concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2015-12-411

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – NOVEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie :

- 2 novembre 2015

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire :

- 16 novembre 2015

Commission de développement social, des services communautaires et loisirs :

- 23 novembre 2015

2015-12-412

SUJET : HONORAIRES PROFESSIONNELS – SERVICES JURIDIQUES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de 23 514,99 \$, toutes taxes incluses, à la firme « *Dunton Rainville SENCRL* » pour les services rendus dans le dossier Paul Roy, Groupe Thibault Rhéaume & ass., 8280959 Canada inc., Commission scolaire des Trois-Lacs et Société d'exploitation Sports Sherbrooke.

Que cette dépense soit payée à même la réserve pour éventualité et imputée au poste budgétaire 02.140.00.412.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2015-12-413 SUJET : DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 13 NOVEMBRE 2015
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt par le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, du compte rendu relatif à la vente pour non-paiement de taxes du 13 novembre 2015.
- 2015-12-414 SUJET : DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL EN 2016
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt par le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2016.
- 2015-12-415 SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LE SERVICE D'IMPRESSION DES PUBLICATIONS LOISIRS POUR L'ANNÉE 2016
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur général adjoint et greffier à signer le contrat pour le service d'impression des publications Loisirs pour l'année 2016 avec espaces publicitaires pour les deux brochures, suivant une recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de la firme « *Éditions Vaudreuil inc.* » pour une somme maximale de 9 383,74 \$ taxes incluses.
- Que cette dépense d'exploitation soit imputée au poste budgétaire 02.190.00.697.
- 2015-12-416 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES
- Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement sur la démolition des immeubles sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2015-12-417 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 734 – RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 357 CONCERNANT LES RESTAURANTS AMBULANTS ET CANTINES MOBILES, ET 485 CONCERNANT L'OBTENTION D'UN PERMIS PAR LES COMMERÇANTS NON RÉSIDANTS, ET FIXANT DE NOUVELLES NORMES POUR CES ACTIVITÉS
- Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement amendant le règlement 734 – Règlement abrogeant les règlements 357 concernant les restaurants ambulants et cantines mobiles, et 485 concernant l'obtention d'un permis par les commerçants non résidents, et fixant de nouvelles normes pour ces activités sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2015-12-418

SUJET : MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –
MANDATAIRE - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN
D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE
SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Pincourt souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

2015-12-419

SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME PASCALE
MONTPETIT – JOURNALIER-OPÉRATEUR – SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS

Considérant que madame Pascale Montpetit, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 1^{er} octobre 2015, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 18 janvier au 26 février 2016 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Denise Bergeron et
Diane Boyer et Messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam
Ierfino et Jim Miron
A VOTÉ CONTRE Monsieur le conseiller René Lecavalier
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'accorder à madame Pascale Montpetit – Journalier-opérateur –
Service des travaux publics, un congé sans solde du
18 janvier au 26 février 2016 inclusivement selon sa demande déposée.

2015-12-420

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – DÉCEMBRE
2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

A) Paiement à effectuer à « *Les Pavages Théoret inc.* »

Pour le projet de modernisation du poste de pompage SP-3, la somme de 134 143,35 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 826 soit imputée au poste comptable 22.400.40.087.

2015-12-421

SUJET : AUTORISATION DE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SOUTIEN DES LOGICIELS ET PROGICIELS COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2016 AUPRÈS DE « ACCEO SOLUTIONS »

Considérant l'offre de service de l'entreprise « *ACCEO Solutions* » pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications municipales intégrées pour l'année 2016;

Considérant les dispositions de l'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 6 a) de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) permettant de soustraire à la procédure d'appel d'offres ledit renouvellement de contrat, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le renouvellement du contrat de soutien des logiciels et progiciels comptable pour l'année 2016 auprès de « *ACCEO Solutions* » pour une somme de 33 075,94 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.136.00.417.

2015-12-422

SUJET : OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SERVICE ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL – 2016 – APPEL D'OFFRES 2015-017

Considérant la résolution 2015-07-260 autorisant un appel d'offres sur invitation;

Considérant l'appel d'offres 2015-017 lancé du 3 au 25 novembre 2015;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Denis Bourbonnais & Fils inc.* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par le Service des infrastructures;

| Firmes invitées | Soumission reçue | Résultats |
|--------------------------------------|------------------|--------------|
| Denis Bourbonnais & Fils | Oui | 22 937,51 \$ |
| Lagacé Électriques Inc. | Oui | 27 984,92 \$ |
| Gilles Dumas maître électricien Inc. | Non | |

il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour d'entretien du réseau d'éclairage public et service électrique général – 2016 à « *Denis Bourbonnais & Fils inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 22 937,51 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.340.00.521.

2015-12-423

SUJET : OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉVALUATION DE LA VALEUR ASSURABLE DE CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat à la firme « *Trudel, Montcalm et Associés* », à la suite d'une recherche de prix, pour l'évaluation de la valeur assurable de certains bâtiments municipaux pour une somme de 8 738,10 \$, taxes incluses.

Que cette dépense d'exploitation soit imputée au poste budgétaire 02.401.00.418.

2015-12-424

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC » - VOLET « FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) » POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE FOREST

Considérant que le projet de réfection de l'avenue Forest respecte les critères d'admissibilité indiqués dans le guide du « *Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec* » dans le cadre du volet « *Fonds des petites collectivités (FPC)* »;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à présenter le projet de réfection de l'avenue Forest au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du volet « *Fonds des petites collectivités (FPC)* » du « *Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec* ».

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2015-12-425

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC » - VOLET « FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) » POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES 23^E, 24^E ET 25^E AVENUES

Considérant que le projet de réfection des 23^e, 24^e et 25^e Avenues respecte les critères d'admissibilité indiqués dans le guide du « Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec » dans le cadre du volet « Fonds des petites collectivités (FPC) »;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à présenter le projet de réfection des 23^e, 24^e et 25^e Avenues au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du volet « Fonds des petites collectivités (FPC) » du « Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec ».

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

2015-12-426

SUJET : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES POMPES SANITAIRES DE L'OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la réalisation des travaux de remplacements des pompes sanitaires de l'Omni-Centre, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour une somme ne dépassant pas 5 900 \$, taxes incluses, et de confier la réalisation des travaux électriques à l'entreprise « Denis Bourbonnais et Fils inc. » pour une somme ne dépassant pas 2 500 \$, taxes incluses.

Que ces dépenses d'exploitation soient imputées au poste budgétaire 02.701.21.531

2015-12-427

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LA MANUTENTION, LE TRANSPORT, LA VALORISATION ET/OU L'ENFOUISSEMENT DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION – APPEL D'OFFRES 2015-016

Considérant la résolution 2015-07-257 autorisant un appel d'offres public;

Considérant l'appel d'offres 2015-016 lancé du 12 novembre au 2 décembre 2015;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Enlèvement de déchets Bergeron inc.* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par le Service des infrastructures;

| Firmes ayant soumissionné | Résultats |
|-------------------------------------|------------------|
| Enlèvement de déchets Bergeron inc. | 392 179,73 \$ |
| Récupération M. Hart inc. | 436 330,13 \$ |
| Melimax Transport inc. | 727 550,30 \$ |

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration à « *Enlèvement de déchets Bergeron inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, selon les conditions et dispositions spécifiées au cahier des charges pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 selon les prix unitaires soumis pour un contrat approximatif de 392 179,73 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.498.

2015-12-428

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DU LOGICIEL DE PAIE POUR L'ANNÉE 2016 AUPRÈS DE « PG SOLUTIONS INC. »

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement du contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel de paie pour l'année 2016 auprès de « *PG Solutions inc.* » pour une somme de 7 824,05 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.136.00.417.

2015-12-429

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AJOUTS – INSTALLATION DE PANNEAUX D'AFFICHAGE NUMÉRIQUES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ajout, pour chacun des panneaux d'affichage numériques, de 2 logos lumineux, d'une porte d'accès à la boîte électrique ainsi que 8 pouces d'aluminium sur le haut des structures auprès de « *2642-701 Québec Inc. / Enseignes Icône* » pour une somme de 6 266,14 \$, taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste comptable 22.100.10.534.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.



No de résolution
ou annotation

2015-12-430

VILLE DE PINCOURT

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 17, de lever la Séance ordinaire du 8 décembre 2015.



YVAN CARDINAL
MAIRE



DANIELLE CARBONNEAU
GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt – Adoption du budget, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 15 décembre 2015**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur Yvan Cardinal, maire

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 – Adoption du budget
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 – Adoption du budget
3. Adoption du budget d'exploitation pour l'année fiscale 2016
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2016-2017-2018
- 5 a) Adoption du règlement numéro 860 - Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2016
- 5 b) Adoption du règlement numéro 861 - Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des ordures ménagères et de ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2016
- 5 c) Adoption du règlement numéro 862 - Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2016
- 5 d) Adoption du règlement numéro 577A-2016 - Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2016 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
- 5 e) Adoption du règlement numéro 577E-2016 - Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2016 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

CERTIFICAT

Je soussigné, ETIENNE BERGEVIN BYETTE, greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER

2015-12-438

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015 – ADOPTION DU BUDGET

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 40, d'ouvrir la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 – Adoption du budget.

2015-12-439

SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015 – ADOPTION DU BUDGET

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 – Adoption du budget.

2015-12-440

SUJET : ADOPTION DU BUDGET D'EXPLOITATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'exploitation pour l'année fiscale 2016 comme suit :

| | <u>Budget 2016</u> |
|--------------------------------|----------------------|
| <u>Revenus</u> | |
| Taxes | 17 916 500 \$ |
| Paiements tenant lieu de taxes | 332 400 \$ |
| Transferts | 184 900 \$ |
| Services rendus | 1 136 800 \$ |
| Imposition de droits | 490 200 \$ |
| Amendes et pénalités | 116 400 \$ |
| Intérêts | 220 500 \$ |
| Autres revenus | 8 000 \$ |
| | <u>20 405 700 \$</u> |



No de résolution
ou annulation

VILLE DE PINCOURT

Charges

| | |
|---|----------------------|
| Administration générale | 2 331 600 \$ |
| Sécurité publique | 3 332 900 \$ |
| Transport | 4 354 500 \$ |
| Hygiène du milieu | 4 479 800 \$ |
| Santé et bien-être | 109 000 \$ |
| Aménagement, urbanisme et développement | 670 120 \$ |
| Loisirs et culture | 3 363 720 \$ |
| Frais de financement | 547 460 \$ |
| | <u>19 189 100 \$</u> |

**Excédent (déficit) de fonctionnement avant
conciliation à des fins fiscales** 1 216 600 \$
Conciliation à des fins fiscales

Financement

Remboursement de la dette à long terme (1 222 800 \$)

Affectations

Activités d'investissement (29 700 \$)
Surplus accumulé affecté 347 700 \$
Réserves financières et fonds réservés (311 800 \$)
(1 216 600 \$)

Surplus (déficit) de l'exercice à des fins fiscales Ø

2015-12-441 SUJET : ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION 2016-2017-2018

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2016-2017-2018, tel que déposé, comportant vingt-neuf (29) projets et formant un total de 25 470 300 \$

2015-12-442 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 860 – RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE
GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 860, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 860 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2016.

2015-12-443 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 861 - RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE,
TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET
DE RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE
FISCALE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 861, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 861 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des ordures ménagères et de ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2016.

2015-12-444

SUJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 862 - RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2016**

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 862, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 862 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2016.

2015-12-445

SUJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2016 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2016 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577A-2016, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 577A-2016 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2016 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

2015-12-446

SUJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2016 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2016 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577E-2016, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 577E-2016 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2016 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2015-12-447

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015
- ADOPTION DU BUDGET

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 17, de lever la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 –
Adoption du budget.


YVAN CARDINAL, MAIRE


M^E ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER